



Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA – TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026



Bidasoa - Txingudi

SOMMAIRE

STRUCTURE ÉCONOMIQUE, DES RECETTES ET DÉPENSES	4
INTRODUCTION	5
ANALYSE COMPARATIVE DES APPORTS	11
TABLEAUX DESCRIPTIFS DE PROGRAMMES FONCTIONNELS	12
Administration générale du logement et de l'urbanisme (150)	13
Urbanisme. Accès aux centres urbains (153.1)	14
Protection et amélioration de l'environnement (172)	15
Promotion culturelle (334)	16
Langue basque (335)	17
Promotion et soutien au sport (341)	18
Foires et salons (431-10)	19
Information et promotion touristique (432)	20
Administration générale – Secrétariat Général (920)	22
Administration générale de l'Organisme (920)	23
Participation citoyenne (924)	26
Politique économique et fiscale- Contrôle budgétaire (931)	27
Politique économique et fiscale – Services d'audit (931)	28
Politique économique et fiscale – Budget, compatibilité (931)	29
Gestion de la dette et de la trésorerie – Frais financiers (934)	30
Gestion de la dette et de la trésorerie – Trésorerie, gestion bancaire (934)	31
Note explicative sur les frais de gestion de Bidasoa activa	32
MÉMOIRE	34
1.- SITUATION ÉCONOMIQUE	35
2.- SITUATION FINANCIÈRE	35
3.- CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR SON ÉLABORATION	35
4.- OBJECTIFS VISÉS PAR LE BUDGET	35
5.- CONTENU DU BUDGET	35
5.1.- État des Recettes :	35
5.2.- État des Dépenses :	36
ANNEXE TRANSFERTS	37
RÈGLES D'OCTROI D'AIDES NOMINALES POUR DES ÉPREUVES SPORTIVES TRANFRONTALIÈRES	38
1- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	39
2- OBJET	39
3- DEMANDES	39
4- COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS	40
5- LIMITÉ QUANTITATIVE ET DOTATION BUDGÉTAIRE	40
6- DEMANDES ET DÉLAIS DE SOUMISSION	40
7- ÉVALUATION DES SUBVENTIONS	41
8- ORGANISME COLLABORATEUR	41
9- ORGANE D'INSTRUCTION	41
10 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS	41
11 - CONTRÔLE DES SUBVENTIONS	43
12 – NON-RESPECT	44
13- INTERPRÉTATION	44
ANNEXE SUR LES AIDES NOMINALES	45
RÈGLES D'OCTROI DE SUBVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR L'UTILISATION DE L'EUSKARA DANS LES MOYENS DE COMMUNICATION LOCAUX	46
1- CONSIDERATIONS GENERALES	47
2- OBJET	47



Bidasoa - Txingudi

3- DEMANDES ET PRE-REQUIS	47
4- COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS	48
5- LIMITE DE LA SOMME ACCORDEE ET DOTATION BUDGETAIRE	48
6- DEMANDES ET DELAIS DE PRESENTATION	48
7- EVALUATION DES SUBVENTIONS ET INSTANCE DE DECISION COMPÉTENTE	49
8- ORGANISME DE COLLABORATION	50
9- VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET JUSTIFICATIFS DES DEPENSES	50
10- CONTROLE DES SUBVENTIONS	52
11- NON RESPECT DES CONDITIONS	52
12- INTERPRETATION	53
RÈGLES D'OCTROI DES AIDES DE PROMOTION DE PROJETS TRANSFRONTALIERS - HIRUAK BAT	54
1- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	55
2- OBJET	55
3- DEMANDES	55
4- COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS	56
5- LIMITE QUANTITATIVE ET DOTATION BUDGETAIRE	56
6- DEMANDES ET DÉLAIS DE PRÉSENTATION	57
7- ÉVALUATION DES SUBVENTIONS ET INSTANCE DE DECISION COMPÉTENTE	57
8- ORGANISME COLLABORATEUR	58
9- ORGANE D'INSTRUCTION	58
10- VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET JUSTIFICATIFS DES DÉPENSES	58
11- CONTRÔLE DES SUBVENTIONS	60
12- NON-RESPECT	60
13- INTERPRÉTATION	61
NORME D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	62
Article 1.	63
Article 2.	63
Article 3.	63
Article 4.	63
Article 5.	63
Modification de Crédits	63
Transferts de Crédits	63
Habilitation de Crédits	64
Dossier d'Incorporation de Crédits	64
Crédits additionnels	64
Article 6.	64
Article 7.	65
Article 8.	65
Article 9	66



Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

STRUCTURE ÉCONOMIQUE. DES RECETTES ET DÉPENSES

**(Article 11 de la NORME FORALE
21/2003 budgétaire du 19 décembre, relative
aux Entités Locales du Territoire
Historique du Gipuzkoa)**



Bidasoa - Txingudi

INTRODUCTION

Les documents présents constituent le Budget Général du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi pour l'exercice 2026.

Le Budget du Consorcio, présente sa Structure Économique, définissant les Recettes et Dépenses et ordonnant les prévisions et crédits selon leur nature économique, conformément à la classification visée à l'article 11 de la Norme Forale 21/2003, relative aux articles 7 et 8 de cette même Norme Forale, dont le résumé par chapitres est le suivant :

BUDGET GENERAL EXERCICE 2026		
RESUME PAR CHAPITRES		
ETAT DES RESSOURCES		
Chapitre	Libellé	Euros
IV	Virements Courants	409.662,60 €
Total Etat des Recettes		409.662,60 €
ETAT DES DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Euros
I	Frais de Personnel	5.900,00 €
II	Achat de Biens et de Services	3.000,00 €
III	Dépenses Financières	500,00 €
IV	Virements Courants	400.262,60 €
Total Etat des Dépenses		409.662,60 €



Bidasoa - Txingudi

Le détail des postes des recettes et des Dépenses budgétaires est indiqué comme suit :

- De l'Etat des Recettes
- De l'État des Dépenses (classement économique des Dépenses)
- De l'État des Dépenses (classement par programme de Dépenses)

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI			
BUDGET GENERAL EXERCICE 2026			
DETAIL PAR POSTES BUDGETAIRES DE L' ETAT DES RECETTES			
(Montants exprimés en euros)			
Classification Economique	Libellé	Poste	Chapitre
	Capítulo IV. VIREMENTS COURANTS		409.662,60 €
420 01	Diputacion Foral de Gipuzkoa (Culture)	6.557,60 €	
420 02	Diputacion Foral de Gipuzkoa (Sports)	11.665,00 €	
430 01	Mairie d'Irun	195.720,00 €	
430 02	Mairie d'Hondarribia	97.860,00 €	
430 03	Mairie d'Hendaye	97.860,00 €	
TOTAL BUDGET DE RECETTES		409.662,60 €	409.662,60 €



Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GENERAL EXERCICE 2026

CLASSIFICATION ECONOMIQUE DES DEPENSES

DETAIL PAR POSTES BUDGETAIRES DE L'ETAT DES DEPENSES (Montants exprimés en euros)

Classifications		Libellé	Poste	Chapitre
Classifications	Groupe de Programme			
		Chapitre I. Frais de Personnel		5.900,00 €
140	01	920 Administration Générale (Secrétariat Général)	2.950,00 €	
140	01	931 Politique économique et fiscale (Contrôle budgétaire)	2.950,00 €	
		Chapitre II. Achat de Biens et de Services		3.000,00 €
227	99	931 Politique économique et fiscale (Services d'Audit)	3.000,00 €	
		Chapitre III. Dépenses Financières		500,00 €
369	01	934 Gestion de la dette et de la trésorerie (Dépenses Financières)	500,00 €	
		Chapitre IV. Virements Courants		400.262,60 €
433	01	153.1 Urbanisme. Accès aux milieux urbains (Promotion de la mobilité, information déplacements)	12.000,00 €	
433	01	172 Protection et amélioration de l'environnement (Valorisation du patrimoine historique et naturel)	2.500,00 €	
433	01	334 Promotion culturelle (Festival de musique Bidasoa Folk)	45.000,00 €	
433	01	335 Euskara (Organisation Bertso Eskola, activités promotion euskara)	27.000,00 €	
433	01	341 Promotion et soutien au sport (Organisation Fête du Sport, soutien épreuves et clubs)	48.000,00 €	
433	01	432 Information et promotion touristique (Centre Interprétation Bidassoa, destination transfrontalière)	29.500,00 €	
433	01	920 Dépenses d'Administration Générale (Personnel, Bureau, Traduction, Informatique, Diètes, Conseil)	180.765,06 €	
433	01	924 Participation citoyenne (Rencontres de la Bidassoa, Aides Hiruak Bat)	25.000,00 €	
433	01	931 Politique économique et fiscale (Budget, comptabilité)	23.141,35 €	
433	01	934 Gestion de la dette et de la trésorerie (trésorerie, gestion bancaire)	1.601,19 €	
471	01	150 Administration générale du logement et urbanisme (Contribution à l'Eurocité Basque)	2.750,00 €	
471	01	431-10 Foires et salons (Contribution au Parc des Expositions)	3.005,00 €	
TOTAL BUDGET DES DEPENSES				409.662,60 €
				409.662,60 €



Bidasoa - Txingudi

Classification économique	Libellé	Poste	Programme
	150 Administration générale du logement et urbanisme		2.750,00 €
471 01	Contribution à l'Eurocité Basque	2.750,00 €	
	153.1 Urbanisme. Accès aux centres urbains		12.000,00 €
433 01	Promotion de la mobilité transfrontalière durable, information sur les modes de déplacement	12.000,00 €	
	172 Protection et amélioration de l'environnement		2.500,00 €
433 01	Valorisation du patrimoine historique et naturel	2.500,00 €	
	334 Promotion culturelle		45.000,00 €
433 01	Festival de musique Bidasoa folk	45.000,00 €	
	335 Langue basque		27.000,00 €
433 01	Organisation de la Bertso Eskola, activités de promotion de l'euskara	27.000,00 €	
	341 Promotion et soutien au sport		48.000,00 €
433 01	Organisation de la Fête du Sport, soutien aux épreuves et aux clubs	48.000,00 €	
	431-10 Foires et salons		3.005,00 €
471 01	Contribution au Parc des Expositions	3.005,00 €	
	432 Information et promotion touristique		29.500,00 €
433 01	Centro d'Interprétation de la Bidassoa, destination transfrontalière	29.500,00 €	
	920 Administration Générale		183.715,06 €
140 01	Secrétariat Général	2.950,00 €	
433 01	Personnel, Bureau, Traduction, Informatique, Diètes, Conseil)	180.765,06 €	
	924 Participation citoyenne		25.000,00 €
433 01	Rencontres de la Bidassoa, Aides hiruak Bat	25.000,00 €	
	931 Politique économique et fiscale		29.091,35 €
140 01	Contrôle budgétaire	2.950,00 €	
227 99	Services d'audit	3.000,00 €	
433 01	Budget, comptabilité	23.141,35 €	
	934 Gestion de la dette et de la trésorerie		2.101,19 €
369 01	Dépenses Financières	500,00 €	
1570 01	Trésorerie, gestion des banques	1.601,19 €	
TOTAL BUDGET DES DEPENSES		409.662,60 €	409.662,60 €



Bidasoa - Txingudi

ANALYSE COMPARATIVE BUDGET 2025-2026

BUDGET GENERAL EXERCICE 2026		
RESUME PAR CHAPITRES		
ETAT DES RESSOURCES		
Chapitre	Libellé	Euros
IV	Virements Courants	409.662,60 €
Total Etat des Recettes		409.662,60 €
ETAT DES DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Euros
I	Frais de Personnel	5.900,00 €
II	Achat de Biens et de Services	3.000,00 €
III	Dépenses Financières	500,00 €
IV	Virements Courants	400.262,60 €
Total Etat des Dépenses		409.662,60 €

BUDGET GENERAL EXERCICE 2025		
RESUME PAR CHAPITRES		
ETAT DES RESSOURCES		
Chapitre	Libellé	Euros
IV	Virements Courants	399.817,00 €
Total Etat des Recettes		399.817,00 €
ETAT DES DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Euros
I	Frais de Personnel	5.900,00 €
II	Achat de Biens et de Services	3.000,00 €
III	Dépenses Financières	1.000,00 €
IV	Virements Courants	389.917,00 €
Total Etat des Dépenses		399.817,00 €



Bidasoa - Txingudi

**CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI
BUDGET GENERAL EXERCICE 2026**

DETAIL PAR POSTES BUDGETAIRES DE L' ETAT DES RECETTES

(Montants exprimés en euros)

Classification Economique	Libellé	Poste	Chapitre
	Capítulo IV. VIREMENTS COURANTS		409.662,60 €
420 01	Diputacion Foral de Gipuzkoa (Culture)	6.557,60 €	
420 02	Diputacion Foral de Gipuzkoa (Sports)	11.665,00 €	
430 01	Mairie d'Irun	195.720,00 €	
430 02	Mairie d'Hondarribia	97.860,00 €	
430 03	Mairie d'Hendaye	97.860,00 €	
TOTAL BUDGET DE RECETTES		409.662,60 €	409.662,60 €

**CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI
BUDGET GENERAL EXERCICE 2025**

DETAIL PAR POSTES BUDGETAIRES DE L' ETAT DES RECETTES

(Montants exprimés en euros)

Classification Economique	Libellé	Poste	Chapitre
	Capítulo IV. VIREMENTS COURANTS		399.817,00 €
420 01	Diputacion Foral de Gipuzkoa (Culture)	5.752,00 €	
420 02	Diputacion Foral de Gipuzkoa (Sports)	11.665,00 €	
430 01	Mairie d'Irun	191.200,00 €	
430 02	Mairie d'Hondarribia	95.600,00 €	
430 03	Mairie d'Hendaye	95.600,00 €	
TOTAL BUDGET DE RECETTES		399.817,00 €	399.817,00 €



Bidasoa - Txingudi

ANALYSE COMPARATIVE DES APPORTS

EXERCICE	2025	2026
Mairie de Irun	191.200,00 €	195.720,00 €
Mairie de Hondarribia	95.600,00 €	97.860,00 €
Mairie de Hendaye	95.600,00 €	97.860,00 €
Apport extérieur	17.417,00 €	18.222,60 €
Total	399.817,00 €	409.662,60 €
Apport Municipal	95,64%	95,55%



Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

TABLEAUX DESCRIPTIFS DE PROGRAMMES FONCTIONNELS

**Article 12 de la NORME FORALE
21/2003 budgétaire du 19 décembre, relative
aux Entités Locales du Territoire Historique du
Gipuzkoa**



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Administration générale du logement et de l'urbanisme (150)

Contribution à l'Eurocité Basque

L'adhésion à l'Eurocité Basque Bayonne-Saint Sébastien et la participation dans les organismes du Groupement Européen d'Intérêt Economique pour le Développement de l'Eurocité Basque, suppose un coût annuel de **2.750 Euros**.

Activité :

- Participation aux réunions du Conseil d'Administration.
- Participation dans le Comité de Direction.
- Participer aux commissions de travail dans le domaine de :
 - Déplacements et transports
 - Développement durable
- Mettre ces travaux en relation avec l'activité générale du Consorcio et en particulier avec la commission sur l'Environnement et les Déplacements.
- Défendre les intérêts des trois villes dans le cadre des réflexions qui sont faites au sein de l'Eurocité.
- Faire le suivi des activités.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	2.750 €
471.01 – Apports à d'autres entreprises	
Contribution à l'Eurocité Basque	2.750 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Urbanisme. Accès aux centres urbains (153.1)

Promotion de la mobilité transfrontalière et durable, information s / modes de déplacement

La collaboration transfrontalière en matière de mobilité abordera les thèmes de mobilité douce et transport interurbain, avec un coût annuel initial prévu de **12.000 Euros**.

Activité :

- Organiser des activités conjointes pour promouvoir la mobilité transfrontalière et sensibiliser la population pour avancer vers l'utilisation de moyens de déplacement durable
- Mettre à jour et enrichir le microsite de mobilité transfrontalière <https://smartmob.irunhondarribiahendaye.com>
- Mettre à jour et réimprimer le plan de mobilité transfrontalière
- Créer de nouveaux outils d'information
- Collaborer avec d'autres institutions pour le développement de la mobilité transfrontalière.

Les travaux envisagés pour cet exercice consistent à mettre à jour et enrichir le dispositif d'information commun qui a été créé pour faciliter les déplacements des citoyen-ne-s au niveau transfrontalier, et à organiser des activités d'animation visant à faciliter et promouvoir l'utilisation de moyens de mobilité durable sur notre territoire.

De même, un suivi sera effectué sur les projets existants entre les différentes organisations compétentes pour contribuer au développement intelligent et durable d'un réseau de transport transfrontalier qui facilite de plus en plus les déplacements des citoyen-ne-s entre les deux côtés de la Bidassoa.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	12.000 €
433.01 – Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Promotion de la mobilité transfrontalière durable	6.000 €
Information sur les modes de déplacement	6.000 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Protection et amélioration de l'environnement (172)

Valorisation du patrimoine historique et naturel

La collaboration transfrontalière en cette matière abordera les thèmes de sensibilisation au patrimoine historique et naturel de la baie et sa protection, avec un coût annuel initial prévu de **2.500 Euros**.

Activité :

- Organiser des concours et/ou des ateliers sur le thème du patrimoine historique et naturel
- Envisager d'autres actions ou expositions d'intérêt historique et naturel
- Collaborer avec les associations locales d'art, d'histoire et d'environnement

En ce qui concerne le plan d'animation du Centre d'Interprétation de la Bidassoa, des activités seront organisées pour la sensibilisation au patrimoine historique et naturel avec la participation des citoyens et des associations, en poursuivant avec les modèles « Dessine la Bidassoa » et « Un pays au nom de fleuve ».

De même, il s'agira de chercher d'autres possibilités de concours et exposition en collaboration avec les associations d'art, d'histoire et d'environnement de notre territoire.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	2.500 €
433.01 – Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Valorisation du patrimoine historique et naturel	2.500 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Promotion culturelle (334)

Festival de musique Bidasoa Folk

Les objectifs du programme de culture consistent à consolider l'organisation du festival de musique acoustique, ethnique et contemporaine comme plateforme de rencontre et de promotion culturelle de notre territoire. Le coût initial prévu est de **45.000 Euros**.

Activité :

Le festival international Bidasoa Folk sera organisé comme un évènement de qualité et différent des autres activités culturelles des trois communes. Avec le temps, il est devenu un rendez-vous incontournable dans ce territoire pour le mois d'août, avec une grande participation et l'engouement du public présent.

En 2026, nous célébrerons par ailleurs le 25^{ème} anniversaire de ce festival, preuve de sa consolidation comme référence sur la scène musicale nationale et internationale, en contribuant ainsi à l'offre culturelle déjà riche de notre territoire.

Dans ce sens, nous prévoyons d'élargir la programmation et rendre son image plus transversale, en enrichissant les concerts du soir par des activités destinées à d'autres publics (familles, enfants, adultes) dans des espaces urbains très fréquentés, comme par exemple avec une vidéo commémorative, des séances acoustiques, des rencontres culturelles, des ateliers pédagogiques, etc.

Ces nouvelles propositions, conjuguées à la hausse des coûts structurels lors des dernières éditions, nécessitent une augmentation du budget alloué comme suit :

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	45.000 €
433.01 - Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Festival de musique Bidasoa Folk	45.000 €

Ce programme de travail fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Députation Forale de Gipuzkoa.



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES Langue basque (335)

Organisation de la Bertso Eskola, activités de promotion de l'euskara

Les objectifs du programme d'Euskara consistent à gérer et organiser des activités socioculturelles pour l'utilisation et la pratique de l'euskara et le soutien aux médias utilisant la langue basque. Le coût initial prévu est de **27.000 Euros**.

Activité :

Depuis l'année 2003, le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi gère la Bertso Eskola pour adultes dans notre territoire. Depuis sa création, la Bertso Eskola en même temps que le mouvement du Bertsolarisme dans notre territoire est en pleine croissance que ce soit en chiffres ou en activités organisées par le biais des services municipaux et celles qui sont lancées par des associations.

Les subventions accordées aux médias locaux visent à promouvoir la création de contenus dans les moyens de communication existants sur notre territoire, en garantissant ainsi la possibilité de consommer et de socialiser en euskara.

Par ailleurs, l'un des objectifs du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi étant de promouvoir l'apprentissage, l'amélioration et la socialisation de cette langue, des activités sont prévues à cet effet telles que, par exemple, des émissions de radio transfrontalières en euskara, le mintzodromo, des jeux pour les écoles ou des visites guidées, ce qui explique l'augmentation des dépenses.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	27.000 €
433.01 - Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Organisation de la Bertso Eskola	10.000 €
Activités de promotion de l'euskara	10.000 €
Aides aux moyens de communication	7.000 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Promotion et soutien au sport (341)

Organisation de la Fête du Sport, soutien aux épreuves et aux clubs

Les objectifs du programme de sport consistent à consolider la coopération et l'information municipale entre les services des sports dans le domaine transfrontalier et à collaborer avec d'autres institutions qui développent des actions dans ce domaine. Il s'agit aussi de promouvoir les relations entre les acteurs externes et internes au niveau local et collaborer avec les clubs et les associations dans le cadre de leurs projets de coopération transfrontalière. Le coût initial prévu est de **48.000 Euros**.

Activité :

- Des épreuves sportives transfrontalières seront soutenues moyennant l'ouverture de dossiers administratifs pour l'octroi d'une aide nominale dont les activités correspondent aux critères et aux objectifs du Consorcio.
- La fête du sport scolaire sera à nouveau organisée avec la participation des enfants des trois communes, en permettant ainsi de renforcer l'esprit transfrontalier parmi ceux qui deviendront futur(e)s citoyen(ne)s de notre territoire.
- On soutient les clubs sportifs avec une assistance technique pour la résolution des problèmes rencontrés lors de la mise en place de leurs initiatives transfrontalières.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS		48.000 €
433.01 - Vers des sociétés publiques de l'organisme		
Aides aux épreuves		24.000 €
Tour Cycliste de la Bidassoa	17.800 €	
Txingudi Korrika	4.400 €	
Descente de la Bidassoa avec Palmes	1.800 €	
Organisation de la Fête du Sport		20.000 €
Soutien aux clubs et aux sélections		4.000 €

Ce programme de travail est soumis à la mise à jour annuelle de l'Annexe de la Convention de partenariat signé entre le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi et le Service des Sports de la Diputacion Foral de Gipuzkoa. En vertu de cette dernière, une aide financière est demandée qui est incluse dans les dotations budgétaires de ce programme en conditionnant l'octroi des aides mentionnées.



Bidasoa - Txingudi

**CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Foires et salons (431-10)**

Contribution au Parc des Expositions

Il s'agit d'affirmer la participation et l'implication du Consorcio dans l'actionnariat et le projet de "Recinto Ferial del Bidasoa, S.A.", ce qui représente un coût total de **3.005 Euros**.

Activité :

Assumer le coût des frais relatifs à la participation actionnariale du Consorcio dans la Société Anonyme.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	3.005 €
471.01 – Apports à d'autres entreprises	
Contribution au Parc des Expositions	3.005 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES Information et promotion touristique (432)

Centre d'Interprétation de la Bidassoa, destination transfrontalière

Les objectifs du programme d'Information et de Promotion touristique consistent à La gestion et l'entretien du nouveau Centre d'Interprétation de la Bidassoa, y compris l'accueil et l'animation de ce dernier en collaboration avec les associations locales. Il s'agit également de travailler en vue de consolider la planification commune des politiques touristiques pour la promotion du territoire Transfrontalier en répondant aux préoccupations et aux suggestions exprimées par les professionnels. Il s'agit aussi de sensibiliser les acteurs du tourisme et les collectivités publiques compétentes pour favoriser leur participation dans la configuration d'une image touristique commune en tant que destination transfrontalière. Pour finir, on inclut les frais d'entretien annuel de la signalétique du Chemin de la Baie. Le coût initial prévu est de **29.500 Euros**.

Activité :

- Réalisation de campagnes et éditions d'information touristique
- Collaboration pour les contenus des sites Internet du Consorcio
- Elaboration d'outils d'information destinés aux professionnels
- Edition de brochures et audiovisuels pour les visiteur.es et les citoyen.nes
- Gestion et maintenance du Centre d'Interprétation de la Bidassoa
- Proposition d'activités d'animation et d'exposition
- Coordination et échanges entre les offices de tourisme
- Entretien et amélioration du Chemin de la Baie de Bidassoa-Txingudi

A ce poste, il est prévu de procéder à la réédition du matériel de vulgarisation, en format papier ou numérique, et à la réalisation d'actions promotionnelles, en optimisant les outils existants dans le but de maintenir le positionnement de l'image de notre territoire dans le marché touristique en tant que destination transfrontalière, outils qui servent aussi pour informer les citoyen.nes sur leur propre territoire.

A cet effet, on poursuivra les travaux lancés en collaboration avec le programme de mobilité transfrontalière et on contribuera à l'enrichissement des contenus pour le site Internet du Consorcio www.irunhondarribiahendaye.com.

On prévoit également de mettre à disposition des professionnels du secteur touristique local des outils d'information de sorte qu'ils puissent avoir une meilleure connaissance des atouts existants et pouvoir ainsi améliorer les informations d'intérêt qu'ils donnent à leurs clients.

A tout ceci s'ajoute toutes les tâches inhérentes à la cession d'utilisation et délégation de gestion de la part de la Mairie d'Irun au Consorcio en ce qui concerne le Centre d'Interprétation de la Bidassoa. Son entretien requiert l'engagement d'un certain nombre de services et de fournitures dont le coût augmente avec l'inflation et avec la détérioration inhérente au fil du temps.

Ce centre sera utilisé comme local pour l'organisation d'animations de valorisation du patrimoine historique et naturel, ainsi que pour les autres activités d'intérêt transfrontalier qui puissent se mettre en place tout au long de l'année.



Bidasoa - Txingudi

On poursuivra par ailleurs les échanges entre les offices de tourisme des années précédentes. Il s'agit d'une activité qui repose sur un travail technique et administratif qui compte sur l'étroite collaboration du personnel d'Hendaye Tourisme et Hondarribia Irun Turismoa.

Enfin, on effectuera annuellement des travaux d'entretien des panneaux du Chemin de la Baie et de réédition de sa brochure, afin de les conserver leur structure en bon état et actualiser leurs contenus tout au long de son parcours en collaboration avec les services municipaux d'Irun, Hondarribia et Hendaye.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	29.500 €
433.01- Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Frais de fonctionnement du Centre d'Interprétation de la Bidassoa	20.000 €
Collaboration et communication sur la Destination Transfrontalière	7.000 €
Mantenimiento y mejoras del Camino de la Bahía	2.500 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Administration générale – Secrétariat Général (920)

Secrétariat Général

Les Frais de Secrétariat à assumer par le Consorcio correspondent aux indemnités concernant les travaux pris en charge par le Secrétariat Général Adjoint de la Mairie d'Irun, ce qui représente un coût total de **2.950 Euros**.

Activité :

Les travaux de secrétariat concernent la rédaction de résolutions et de décrets de la présidence, l'élaboration de contrats et de conventions, le traitement d'aides nominales, la soumission de propositions au Conseil, la consultation de questions légales, et autres documents juridiques qui sont à préparer pour les différents organes de décision du Consorcio.

Toutes ces actions se réalisent en comptant sur le travail de l'équipe technique mis à disposition pour le Consorcio.

CHAPITRE I - FRAIS DE PERSONNEL	2.950 €
140.01 – Indemnités	
Secrétariat Général	2.950 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES Administration générale de l'Organisme (920)

Personnel, Bureau, Traduction, Communication, Informatique, Diètes, Conseil

Les Frais d'Administration Générale à assumer par le Consorcio correspondent aux salaires et cotisations sociales du personnel mis à disposition pour le Consorcio, les frais de gestion de Bidasoa activa, les traductions dans les trois langues officielles du Consorcio en plus de l'anglais dans le cas du tourisme, le matériel de bureau et les fournitures, les diètes et les déplacements, l'assistance juridique, la maintenance du logiciel IZFE de comptabilité publique, les applications informatiques et la maintenance et l'hébergement du site Internet, la communication sur les événements et les activités, l'envoi de courriers, d'annonces, de messagerie et de communiqués, les frais divers et les imprévus, ce qui représente un coût total de **180.765,06 Euros**.

Dans ce poste budgétaire, un réajustement important a été obtenu grâce au renforcement du travail interne dans les domaines suivants :

- La traduction des documents dans les trois langues officielles du Consorcio en plus de l'anglais dans le cas du tourisme.
- L'élaboration des documents de gestion auprès de tiers ou Bidasoa activa, soumis au contrôle du Secrétariat et du Contrôle des Comptes du Consorcio.
- L'optimisation du matériel de bureau, en utilisant les outils que proposent les nouvelles technologies.
- L'organisation des voyages avec des transports à faible coût et l'optimisation des véhicules entre les personnes qui participent à chaque déplacement.
- L'administration autonome des sites d'information sur Internet et dans les réseaux sociaux (réécriture de textes et de traductions, administration des sections dynamiques, et coordination des mises à jour pour les autres sections).

Par ailleurs, il convient de souligner que ce même poste budgétaire prend en compte :

- L'accueil téléphonique, physique et électronique qui reste ouvert à la population transfrontalière qui sont dirigés au Consorcio par les Mairies ou par initiative personnelle ou professionnelle.
- Les demandes d'information et/ou de traduction formulées par les Services Municipaux dans le cadre de leurs propres projets et activités.
- Le service d'orientation pour les personnes retraitées ayant des difficultés transfrontalières qui a été demandé dans les bureaux de Ducoureau.
- L'entretien du siège du Consorcio dans le Palais Ducoureau distribués par mètres carrés d'occupation en appliquant un taux de 4,42 % au Consorcio.



Bidasoa - Txingudi

Activité :

➤ **Tâches de Bureautique (traductions, comptabilité IZFE, ...)**

En plus des travaux de Secrétariat et de Contrôle mentionnés, il s'agit de procéder à la préparation de tous les virements à des tiers, le traitement des demandes et des justificatifs de subvention, les vérifications comptables, l'octroi des prestations de services, les achats de matériel, l'administration des sites web, et divers autres travaux de bureautique pour l'élaboration des documents, traductions dans les différentes langues, l'information aux mairies et aux tiers, l'organisation de réunions, la remise de dossiers, l'envoi de courriers et mailing, l'accueil des citoyens, la mise à jour des données, la réponse aux requêtes et les comptes rendus sur l'évolution et la situation des programmes de travail...

➤ **Collaboration avec d'autres organismes**

Nous devons aussi prendre en compte les éventuelles collaborations qui peuvent être développées dans le cadre de divers projets et commissions liés à l'Eurorégion Aquitaine Euskadi, l'Eurocité basque, la Députation Générale de Gipuzkoa, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, le Gouvernement Basque, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour, Bortziriak Euskara Mankomunitatea, la Communauté de Travail des Pyrénées, le Comité Départemental de Tourisme et la propre Agence de Développement de la Bidasoa (Bidasoa activa).

➤ **Actions de Communication**

Organisation de conférences de presse et rédaction de notes de presse sur les activités du Consorcio. Les actualités sont mises à jour dans le site Web et les suggestions / commentaires qui se reçoivent sont répondus. Par ailleurs sont centralisées toutes les activités de loisirs qui sont proposées dans notre territoire avec l'agenda transfrontalier. Des efforts seront entrepris pour améliorer l'image corporative du Consorcio en utilisant les outils déjà existants et en créant de nouveaux matériaux. On aura recours aux audiovisuels édités dans les différentes activités, et on utilisera au mieux les réseaux sociaux pour diffuser l'information.

➤ **Collaboration universitaire**

Selon la demande, des actions de vulgarisation sur le Consorcio sont menées à diverses occasions (formations, ateliers, séminaires et rencontres) et on organise aussi des visites d'autres organisations. Il existe aussi la possibilité de participer à des stages de formation ou d'apprentissage ou des mémoires de fin d'études... Mondragon Unibertsitatea, l'Université du Pays Basque, l'Université de Bordeaux, l'Université de Toulouse et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour sont les principales organisations avec lesquelles on collabore, en plus de répondre à d'autres sollicitations européennes.

➤ **Nouveaux projets**

Il s'agit de trouver des interventions à faible coût, mais ayant une grande répercussion au niveau transfrontalier, dans tous les domaines et dans les événements associatifs déjà existants qui pourraient devenir transfrontaliers. Il s'agira par ailleurs de chercher de nouvelles sources de financement dans les domaines abordés dans les différentes commissions de travail que sont le Sport, la Culture, l'Euskara et le Tourisme, ou d'autres secteurs d'intérêt.

➤ **Revalorisation du Patrimoine**

On étudie les possibilités de réaliser une expansion des outils pédagogiques, une mise à jour des informations, et les possibilités de proposer des activités de connaissance du territoire pour les scolaires.



Bidasoa - Txingudi

➤ **Population transfrontalière**

Le travail commencé auprès des personnes retraitées en particulier et de la population transfrontalière en général seront poursuivis. Par ailleurs, il s'agira de rechercher des formules pour pouvoir répondre aux problématiques que doit affronter la population en raison de sa situation frontalière en collaboration avec les cabinets conseil locaux existant dans la baie et Bidasoa activa.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	180.765,06 €
433.01 - Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Frais de Personnel (salaires et sécurité sociale) *	150.636,85 €
Frais de fonctionnement de Ducoureau	8.638,50 €
Frais de Direction de Bidasoa activa	7.624,91 €
Traductions au français, basque et espagnol	4.000,00 €
Communication (radio, réseaux, affiches...)	3.200,00 €
Maintenance du programme de comptabilité publique et de l'informatique	3.200,00 €
Matériel de bureau et fournitures	1.500,00 €
Diètes et voyages	1.000,00 €
Conseil juridique	800,00 €
Dépenses diverses et imprévus	164,80 €

(*) Personnel affecté : 2 postes techniques et 1 poste administratif, tous à plein temps.

Répartition des dépenses du personnel mis à disposition :

Salaires : 113.989,30 €
Sécurité Sociale : 36.647,55 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES Participation citoyenne (924)

Rencontres de la Bidassoa, Aides « Hiruak Bat »

Il est prévu d'organiser des journées d'échanges socioculturels sur des sujets d'intérêt transfrontalier particulier et de lancer un appel à projets pour la promotion de la coopération transfrontalière avec un coût annuel initial de **25.000 euros**.

Activité :

- Organiser des rencontres (journées, forums...) de réflexion ou d'échange entre les organisations des 3 villes de la Bidassoa sur des problèmes ou des thèmes d'intérêt transfrontalier particulier.
- Echanger et réfléchir sur les solutions possibles ou sur les initiatives qui encouragent la collaboration et la réalisation d'activités communes entre les organisations des 3 villes de la Bidassoa.
- Lancer l'appel à projets des aides « Hiruak Bat » et sélectionner des projets d'intérêt transfrontalier particulier
- Procéder au traitement des dossiers de demande et de justification, et faire le suivi de l'exécution des projets

L'objectif de ce programme est de réunir les organismes publics, associatifs et privés du territoire transfrontalier qui ont une certaine compétence ou expérience dans une matière spécifique pour laquelle une problématique d'intérêt transfrontalier particulier a été préalablement détectée.

Il s'agit avec ces journées thématiques d'échanger pour définir le contexte de ces problématiques, réfléchir ensemble sur les solutions qui peuvent être apportées et s'entendre sur la mise en œuvre d'actions communes qui peuvent les résoudre.

Quant au fonds d'aides, il s'agit de contribuer à la promotion de projets transfrontaliers impliquant les trois villes pour la réalisation de manifestations communes.

Les projets répondant aux objectifs suivants seront sélectionnés :

- connaissance mutuelle et échange entre la population des trois villes,
- mise en réseau et collaboration entre organismes de part et d'autre de la Bidassoa,
- intégration de la vie sociale, culturelle et associative dans les 3 villes,
- diffusion et participation dans les 3 communes d'Irun, Hondarribia et Hendaye.

Leur versement est conditionné à l'exécution des activités qui font l'objet de la subvention au cours de l'année en cours et suivante pour une durée maximale de 12 mois et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'exercice suivant.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	25.000 €
433.01 – Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Rencontres de la Bidassoa	5.000 €
Aides « Hiruak Bat »	20.000 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Politique économique et fiscale- Contrôle budgétaire (931)

Contrôle budgétaire

Les Frais de Contrôle budgétaire à assumer par le Consorcio correspondent aux indemnités concernant les travaux pris en charge par le service de Contrôle des Comptes du Consorcio, ce qui représente un coût total de **2.950 Euros**.

Activité :

Les travaux de contrôle budgétaire concernent toutes opérations budgétaires qui se produisent dans le cadre de la gestion des programmes et de l'exécution des activités tel que décrit dans la norme budgétaire, y compris la préparation des rapports, de la liquidation et des comptes généraux.

Toutes ces actions se réalisent en comptant sur le travail de l'équipe technique mis à disposition pour le Consorcio.

CHAPITRE I - FRAIS DE PERSONNEL	2.950 €
140.01 – Indemnités	
Contrôle budgétaire	2.950 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Politique économique et fiscale – Services d'audit (931)

Services d'audit

L'article 41 des Statuts du Consorcio établit qu'un contrôle de gestion externe indépendant sur les comptes et budgets annuels sera tenu, indépendamment du suivi réalisé par le service de Contrôle des comptes du Consorcio. Le coût prévu pour ce programme est de **3.000 Euros**.

Activité :

Il s'agit de procéder à un Audit financier sur l'adéquation de la liquidation du budget de l'exercice antérieur du Consorcio à l'ensemble des dispositions et principes comptables applicables et l'émission d'un Document de Recommandations pour l'amélioration des procédés administratifs et comptables du Consorcio. De même, on inclut la réalisation d'un rapport de légalité concernant le degré d'accomplissement de la réglementation des contrats.

Cette passation de contrat sera effectuée par appel d'offres conjointe avec la Mairie d'Irun.

CHAPITRE II - FRAIS EN BIENS COURANTS ET SERVICES	3.000 €
227.99 - Audit	
Services d'audit	3.000 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Politique économique et fiscale – Budget, compatibilité (931)

Budget, comptabilité

Les dépenses de budget et comptabilité à prendre en charge par le Consorcio correspondent aux salaires et aux cotisations à la sécurité sociale du personnel de Bidasoa activa (tâches relatives aux budgets, à la comptabilité... rattachés à l'Agence de Développement de la Bidassoa pour un montant total de **23.141,35 Euros**.

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	23.141,35 €
433.01 – Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Frais du Personnel de Bidasoa activa pour les tâches de budget et comptabilité (salaires et sécurité sociale)	23.141,35 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES

Gestion de la dette et de la trésorerie – Frais financiers (934)

Frais financiers

Il s'agit de prévoir les frais financiers correspondant aux opérations bancaires qui découlent de la gestion des programmes du Consorcio et de son Administration Générale, ce qui représente un coût total de **500 Euros**.

Activité :

Ce poste a été augmenté au motif de l'application de nouvelles commissions de gestion des opérations bancaires par l'agence Kutxabank d'Irun.

CHAPITRE III - FRAIS FINANCIERS	500 €
369.01 – Autres dépenses financières	
Frais Financiers	500 €



Bidasoa - Txingudi

CLASSEMENT PAR PROGRAMMES
Gestion de la dette et de la trésorerie – Trésorerie, gestion bancaire (934)

Trésorerie, gestion bancaire

Les dépenses de gestion bancaire et trésorerie à prendre en charge par le Consorcio correspondent aux salaires et aux cotisations à la sécurité sociale du personnel de Bidasoa activa (tâches relatives à la trésorerie, gestion bancaire...) rattaché à l'Agencia de Desarrollo del Bidasoa, S.A. pour un montant total de: **1.601,19 Euros.**

CHAPITRE IV - VIREMENTS COURANTS	1.601,19 €
433.01 – Vers des sociétés publiques de l'organisme	
Frais du personnel de Bidasoa activa pour les tâches de trésorerie et gestion bancaire (salaires et sécurité sociale)	1.601,19 €



Bidasoa - Txingudi

Note explicative sur les frais de gestion de Bidasoa activa

Le calcul des frais de gestion de Bidasoa activa provient de la formule expliquée ci-dessous :

1.-

Personnel du Consorcio : 3

Personnel de Bidasoa activa : 36

Proportion : 8.33 %

2.-

Budget du Consorcio : 409.662,60 €

Budget de Bidasoa activa : 4.720.751,27 €

Proportion : 8,68 %

Quotient : $8,33 + 8,68 = 7,23 \%$

En appliquant ce pourcentage (7,23 %) au budget total de Bidasoa activa, le montant en résultant pour les frais de gestion serait de 34.131,03 €.

Les salaires et traitements pour 2026, conformément aux directives émises par la Mairie d'Irun, ont été prévus avec une augmentation estimée à 2 % par rapport à 2025, et aucune augmentation provisoire n'a été appliquée pour l'augmentation salariale de 2026, augmentation qui a été prise en compte dans le calcul des dépenses de gestion, de politique économique et fiscale, ainsi que de gestion de la dette et de la trésorerie.

D'autre part, a été appliquée une augmentation des frais de Sécurité Sociale correspondante à la hausse de 0,1 % du Mécanisme d'Equité Intergénérationnelle pour tout le personnel et à la hausse des bases maximales et de la cotisation supplémentaire de solidarité pour les salaires supérieurs qui sont au-dessus de la base maximale de cotisation.

Cependant, ces dernières années on a appliqué aux frais de gestion de l'exercice précédent (31.655,11 €) l'augmentation salariale correspondant à l'année en cours, de telle façon que si on applique l'augmentation prévue pour 2026 de 2 % le montant en résultant serait de : 32.288,21 €. Toutefois, compte tenu des dépenses prévisionnelles en salaires et traitements ajustées aux pourcentages suivants, elles s'élèvent à 32.367,45 €.

Par conséquent, les postes de dépenses suivants ont été incluses dans le budget, ce qui correspond à :

- Au poste de Frais de Gestion, on comptabilise 7% du coût salarial total correspondant à la Direction.
- Au poste de Politique Economique et Fiscale, on comptabilise respectivement 30% et 10% correspondant au coût salarial du personnel du Service Economie/Finance et Ressources Humaines qui s'occupe de la comptabilité, des justificatifs, etc.
- Au poste de Gestion de la Dette et de la Trésorerie, on comptabilise 2% de la coordinatrice du Service Economie/Finance et Ressources Humaines.

Il en résulte alors les quantités suivantes :



Bidasoa - Txingudi

- Frais de Direction (Administration Générale)..... 7.624,91 €
- Politique Financière et Fiscale (30% et 10% du personnel administratif du Service Economie/Finance et Ressources Humaines) 23.141,35 €
- Gestion de la Dette et de la Trésorerie (partie restante du coût salarial imputée à la coordinatrice du Service Economie/Finance et Ressources Humaines 1.601,19 €



Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

MÉMOIRE

Art. 6.1d) et 6.3a) Norme Forale 21/2003



Bidasoa - Txingudi

1.- SITUATION ÉCONOMIQUE

La situation de ce Consorcio peut être considérée en concordance avec l'évolution de la période économique actuelle, en maintenant en l'état les activités de l'exercice antérieur et en incluant les augmentations salariales correspondantes.

2.- SITUATION FINANCIÈRE

La fluidité et la périodicité de la recette des ressources prévues permettent de répondre au paiement à terme des dépenses, c'est pourquoi on peut espérer que tout au long de l'année des tensions ou des écarts dans la Trésorerie ne se produiront que tout à fait occasionnellement.

3.- CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR SON ÉLABORATION

Le projet de Budget pour l'exercice 2026 a été élaboré à partir de l'information recueillie dans les propositions formulées.

4.- OBJECTIFS VISÉS PAR LE BUDGET

Le Budget de l'exercice 2026, en tant que programme d'action économique de l'Organisme, est orienté vers la promotion d'actions qui consolident la coopération transfrontalière dans le cadre du Consorcio, sans oublier l'optimisation des ressources au moyen du contrôle, de la rationalisation et du maintien des dépenses courantes.

5.- CONTENU DU BUDGET

Le Budget du Consorcio pour l'exercice budgétaire 2026 s'élève à la somme de **QUATRE CENTS NEUF MILLE SIX CENTS SOIXANTE DEUX EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (409.662,60 €)**.

Voici le détail des plus importantes sommes affectées à l'intérieur de chaque chapitre, aussi bien celles du budget des recettes que celles des dépenses.

5.1.- État des Recettes :

Les apports municipaux représentent 95,55 % de la totalité du budget et ils sont répartis entre les Communes du Consorcio selon les pourcentages suivants :

Mairie d'Irun :	50%	195.720,00 €
Mairie d'Hondarribia :	25%	97.860,00 €
Mairie d'Hendaye :	25%	97.860,00 €



Bidasoa - Txingudi

5.2.- État des Dépenses :

a) Chapitre I. FRAIS DE PERSONNEL.	5.900,00 €
• Secrétariat et Contrôle des Comptes	5.900,00 €
b) Chapitre II. DÉPENSES EN BIENS COURANTS ET SERVICES	3.000,00 €
• Audit	3.000,00 €
c) Chapitre III. DEPENSES FINANCIERES	500,00 €
• Autres dépenses financières	500,00 €
d) Chapitre IV. VIREMENTS COURANTS.	400.262,60 €

Comprend les montants à virer à:

- Bidasoa-Activa pour le financement des dépenses prévues par cet Organisme pour l'exécution de divers programmes, en vertu de la Convention de Collaboration signée entre Bidasoa-Activa et le Consorcio. Les dits programmes sont détaillés sur l'État des Dépenses et sur l'Annexe de Virements joints.
- Recinto Ferial del Bidasoa S.A. au titre de paiement des dépenses courantes correspondantes à la participation du Consorcio à l'Actionnariat de cette société.
- Eurocité Basque Bayonne - Saint Sébastien, au titre de l'adhésion à celle-ci et la participation aux organes de décision et de gestion.

A Irun, le jour de la signature.

LA PRÉSIDENTE





Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

ANNEXE TRANSFERTS Art. 6.1g) Norme Forale 21/2003

VIREMENTS COURANTS:

Bénéficiaire	Libellé	Euros
Bidasoa-Activa	Urbanisme. Accès aux centres urbains	12.000,00
	Protection et amélioration de l'environnement	2.500,00
	Promotion culturelle	45.000,00
	Euskara	27.000,00
	Promotion et soutien au sport	48.000,00
	Information et promotion touristique	29.500,00
	Administration Générale	180.765,06
	Participation citoyenne	25.000,00
	Politique économique et fiscale	23.141,35
	Gestion de la dette et de la trésorerie	1.601,19
<i>Total Virements Courants</i>		<u>394.507,60</u>
<i>Total Virements Courants</i>		<u>=====</u>
Recinto Ferial del Bidasoa S.A.	Dépenses courantes FICOBA	3.005,00
<i>Total Virements Courants</i>		<u>3.005,00</u>
<i>Total Virements Courants</i>		<u>=====</u>
Eurocité Basque Bayonne - Saint Sébastien	Adhésion à l'Eurocité	2.750,00
<i>Total Virements Courants</i>		<u>2.750,00</u>
<i>Total Virements Courants</i>		<u>=====</u>



Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

RÈGLES D'OCTROI D'AIDES NOMINALES POUR DES ÉPREUVES SPORTIVES TRANFRONTALIÈRES



Bidasoa - Txingudi

1- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le présent document a vocation à déterminer la procédure de demande, d'octroi et de versement des aides nominatives pour des programmes et activités transfrontaliers, conformément aux dispositions de la Loi 38/2003, du 17 novembre, générale relative aux Subventions, lesquelles doivent être appliquées à tous égards non couverts par les présentes conditions.

2- OBJET

L'objet des présentes conditions est de réglementer les modalités d'accès et d'octroi d'aides nominatives aux entités d'Irun, d'Hendaye et de Hondarribia pour le développement **D'ÉPREUVES SPORTIVES TRANSFRONTALIERES** au cours de l'exercice en vigueur, lequel suppose des difficultés majeures et des coûts élevés, alors que ces activités contribuent à la connaissance mutuelle et à l'échange entre les populations des trois villes, à la mise en réseau et à la collaboration entre les entités sises de part et d'autre de la Bidassoa, ainsi qu'à l'intégration de la vie sociale, culturelle et associative dans les communes membres du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi.

3- DEMANDES

1- Pourront solliciter les subventions régies par les présentes conditions les Clubs, Entités et Associations constitués conformément à la législation en vigueur, inscrits aux registres correspondants et légalement domiciliés dans l'une des trois communes qui font partie du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi.

2- Les obligations des bénéficiaires seront les suivantes :

- ⇒ Organiser et réaliser l'activité objet de la subvention.
- ⇒ Garantir la mention de la collaboration du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi ainsi que du cofinancement du Service des Sports de la « Diputación Foral de Gipuzkoa » dans toutes les brochures, affiches, panneaux, communiqués et informations dérivées de cette activité.
- ⇒ Garantir la meilleure participation et répercussion dans les 3 villes.
- ⇒ Utiliser les trois langues officielles du Consorcio dans la promotion et l'organisation de l'évènement des deux côtés de la Bidassoa (espagnol, euskara, français).

3- Seront exclues des subventions régies par les présentes conditions :

- ⇒ Les propositions faisant état de l'une ou l'autre des circonstances visées à l'article 13.2 et 3 de la Loi 38/2003, du 17 novembre, générale relative aux Subventions.
- ⇒ Les propositions émanant d'associations ou d'entités qui enfreignent des droits constitutionnels – Article 14 (discrimination fondée sur la nationalité, l'origine ethnique, le sexe, la religion, l'opinion).
- ⇒ Les propositions provenant d'associations ou d'organisations ayant reçu des subventions du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi au cours des deux exercices précédents mais n'ayant pas suffisamment justifié les dépenses correspondantes à la subvention reçue dans le délai établi ne seront pas prises en considération.



Bidasoa - Txingudi

4- COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS

Les subventions prévues dans ce règlement ne seront pas compatibles avec les aides municipales des Mairies d'Irun, Hondarribia et Hendaye octroyées pour la même activité. Cependant, elles seront compatibles avec toute autre subvention, aide, recette ou ressource pour le même objectif qu'elles proviennent d'autres Administrations ou d'organismes publics ou privés, nationaux, de l'Union Européenne ou d'organisations internationales.

5- LIMITE QUANTITATIVE ET DOTATION BUDGÉTAIRE

La limite des subventions régulées par ce règlement est le coût de l'activité qui fait l'objet de la subvention.

A cet effet, une somme de 24.000 euros est inscrite au budget du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi pour cet exercice conformément à la répartition convenue et cela conduira à la signature d'une convention de collaboration avec chacun des organismes bénéficiaires.

En cas de concours avec d'autres subventions, l'ensemble de celles-ci ne peut excéder le coût des actions subventionnées. Dans le cas contraire, la subvention attribuée dans le cadre de ce règlement sera réduite du montant correspondant.

6- DEMANDES ET DÉLAIS DE SOUMISSION

Les personnes intéressées briguant une subvention devront présenter une demande, accompagnée de la documentation spécifiée ci-après, au courrier électronique consorcio@bidasoa-activa.com avant la date limite du délai à 14h00 ou aux bureaux du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi du lundi au vendredi de 9h00 et 14h00 sauf ponts et jours fériés, sis Ducoureau Jauregia, Hendaia kalea 8, 20301 Irun, **AU MINIMUM 15 JOURS CALENDAIRES AVANT LE JOUR DE L'ACTIVITÉ PENDANT L'ANNÉE EN COURS :**

- ⇒ Demande de subvention, spécifiant clairement les coordonnées de l'organisme demandeur et l'identité de l'interlocuteur.
- ⇒ Photocopie du numéro d'identification fiscale et du certificat d'immatriculation de l'organisme demandeur, ou document équivalent.
- ⇒ Attestation certifiant que les obligations fiscales de l'organisme demandeur sont dûment satisfaites et, le cas échéant, attestation de règlement des cotisations sociales, sauf si on autorise l'accès direct à ces informations dans le formulaire dans le cas des organismes ayant leur siège à Gipuzkoa.
- ⇒ Description du programme et budget de recettes et dépenses.
- ⇒ Attestation sur la demande ou non d'autres subventions pour la même activité.
- ⇒ Le cas échéant, protocole d'accord entre les organisateurs ou équivalent.
- ⇒ Relevé d'identité bancaire.
- ⇒ Déclaration sur l'honneur spécifiant que l'organisme demandeur ne relève d'aucun des cas visés dans les articles 13.2 et 3 de la Loi Générale sur les Subventions numéro 38/2003 datée du 17 novembre.
- ⇒ Déclaration sur la TVA récupérable ou non récupérable.

Les demandes manuscrites ne seront pas admises.



Bidasoa - Txingudi

S'il s'avère, après vérification des documents présentés par l'Organe Instructeur, que le dossier de demande est incomplet ou ne réunit pas les prérequis établis dans ce règlement, il sera exigé à l'organisme ou la personne intéressée d'apporter les compléments ou les corrections nécessaires dans un délai de dix jours, faute de quoi la demande sera refusée en vertu de l'article 68 de la Loi 39/2015 portant sur le Régime Juridique des Administrations Publiques et sur les Procédures Administratives Communes.

Le défaut de présentation des documents exigés entraînera la perte de l'option d'être bénéficiaire de la subvention. De même, la dissimulation ou la falsification des données entraînera la perte du droit aux dites subventions et, le cas échéant, aux suivantes.

7- ÉVALUATION DES SUBVENTIONS

Les épreuves faisant l'objet d'une aide nominale seront accordées lors d'une réunion du Comité de Direction du Consorcio et il incombera à la Présidence du Consorcio, au vu des propositions soumises, de se prononcer le cas échéant quant à l'octroi final de la subvention, à partir des rapports présentés par l'Organe Instructeur.

Le dépôt d'une demande de subvention ne donne pas lieu, en soi, au droit de percevoir cette subvention dont l'octroi ne se départit pas du caractère discrétionnaire inhérent à toute subvention. Cet octroi étant conditionné à tout moment à l'existence de dotation budgétaire correspondante ainsi qu'à l'obtention d'une contribution de la Députation Forale de Gipuzkoa pour le Programme Sportif du Consorcio en vertu de la Convention signée entre les deux collectivités.

8- ORGANISME COLLABORATEUR

L'Agencia de Desarrollo del Bidasoa, S.A. (Bidasoa Activa) sera en charge de la gestion et du traitement administratif de l'octroi des aides prévues dans les présentes, ainsi que de la remise et de la distribution des aides, au nom et pour le compte du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi.

9- ORGANE D'INSTRUCTION

L'équipe technique mise à disposition du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi par l'Organisme Collaborateur est chargée d'effectuer les procédures et de traiter les dossiers de publication, d'octroi, de suivi et de contrôle des aides attribuées.

Cet organe instructeur s'appuiera sur les conseils des services municipaux participant au Groupe de Travail de Sport du Consorcio.

10 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Le versement des subventions sera effectué par l'entité collaboratrice une fois que les démarches administratives correspondantes auront été conduites. Ce versement sera effectué en une seule fois, dès lors que le rapport aura été remis au Consorcio.



Bidasoa - Txingudi

Cependant, il pourra être procédé au paiement, si celui-ci est jugé opportun, de 50 % au maximum du montant total de la subvention approuvée, auquel cas ce paiement sera acquitté à titre d'avance une fois que l'adjudication des subventions aura été convenue en vertu d'une résolution de la Présidence du Consorcio, sans obligation de la part de l'organisme bénéficiaire de présenter des garanties financières pour son exécution.

Le montant total de la subvention octroyée ou, le cas échéant, la seconde partie après déduction de l'avance consentie sera acquitté(e) une fois que les organismes bénéficiaires auront présenté les documents suivants, au courrier électronique consorcio@bidasoa-activa.com avant la date limite du délai à 14h00 ou aux bureaux du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi du lundi au vendredi de 9h00 et 14h00 sauf ponts et jours fériés, **DANS UN DELAI DE DEUX MOIS APRES LA FIN DE L'EPREUVE :**

- ⇒ Formulaire de justification de la subvention avec le modèle de l'Annexe N° 2 disponible au siège du Consorcio.
- ⇒ Présentation du Mémoire complet motivant le respect des critères et des conditions ici mentionnées.
- ⇒ Justificatifs des dépenses effectuées (copies des factures et autres justificatifs de paiement) concernant le total des frais engagés pour le projet qui ont été nécessaires pour le déroulement de l'activité subventionnée.
- ⇒ Déclaration relative aux autres recettes perçues ou aides octroyées pour l'exécution de l'activité.
- ⇒ Compte de justification des recettes et des dépenses.
- ⇒ Images et audiovisuels de l'activité.

Les justificatifs demandés devront satisfaire les conditions suivantes :

- ⇒ Identification précise du Club, de l'Entité, de l'Association.
- ⇒ Identification du maître d'œuvre ou du prestataire.
- ⇒ Date de la facture.
- ⇒ Activité à l'origine de l'approvisionnement ou du service.
- ⇒ Description suffisante de l'approvisionnement ou du service.
- ⇒ S'il n'est pas possible d'établir une facture, éditer un reçu qui précise le nom et carte nationale d'identité de la personne bénéficiaire.

Les bénéficiaires des subventions ont les obligations suivantes :

- ⇒ Mettre à la disposition du Consorcio tout ce dont on aura besoin pour faire les vérifications et le contrôle opportun concernant les aides octroyées.
- ⇒ Avertir le Consorcio en cas de changement objectif ou subjectif quel qu'il soit au moment de recevoir la subvention.
- ⇒ Communiquer au Consorcio si l'on reçoit d'autres aides, recettes ou moyens pour le même objet en plus de ces subventions, qu'elles soient de nature publique ou privée.
- ⇒ Utiliser la subvention pour l'objet exact pour lequel elle a été octroyée.

Conformément aux dispositions de l'article 31 de la LGS, seront considérées comme dépenses éligibles celles qui répondent indubitablement à la nature de l'activité subventionnée, sont strictement nécessaires et sont réalisées et payées dans l'année à laquelle se réfère le présent appel.

Seront acceptées comme dépenses éligibles, même si elles sont en attente de paiement, les factures émises dans les deux mois précédant la fin du délai d'exécution de l'activité subventionnée.



Bidasoa - Txingudi

Les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles :

- ⇒ Frais de personnel embauché ou mis à disposition, maximum 50 % de la subvention octroyée (coût maximum par heure : 35 euros s'il s'agit de son propre personnel mis à disposition, ou 69 euros s'il s'agit d'une prestation de service externe)
- ⇒ Frais de communication et affiches du projet
- ⇒ Frais de transport, de séjour ou de voyage, maximum 10 % de la subvention octroyée
- ⇒ Frais de prestation de services externes
- ⇒ Frais de traduction et d'interprétation
- ⇒ Frais d'achat de matériel à utiliser
- ⇒ Frais de restauration, prix ou similaires pour l'événement de clôture, maximum 10 % de la subvention octroyée
- ⇒ Frais généraux liés à l'exécution du projet (communications, imprimerie, timbres, messagerie, papeterie...), maximum 5 % de la subvention octroyée

Remarque : Aux fins de justification de l'aide objet de cet appel à projets, il sera admis que 100 % de l'activité subventionnée soit réalisée par contrat avec des tiers pour les différentes prestations nécessaires à son exécution.

Ne seront pas admis les éléments suivants :

- ⇒ Frais internes d'administration/organisation du Club, de l'Entité, de l'Association non liés à l'activité.
- ⇒ Fiches de paye du ou de la bénéficiaire direct(e) dans le cas des personnes physiques ou des membres du Conseil d'Administration dans le cas des collectivités et des personnes morales.
- ⇒ Frais de restauration ou d'hébergement, hormis ceux encourus par les personnes participant à l'activité subventionnée.
- ⇒ Notes de frais correspondant à des dépenses susceptibles de donner lieu à l'expédition d'une facture ou d'un justificatif de paiement.
- ⇒ Factures émises par d'autres organismes qui partagent des membres du Conseil d'Administration avec l'organisme bénéficiaire.

Si l'organisme bénéficiaire ne dispose pas de TVA récupérable, les coûts seront pris en compte avec TVA incluse, sinon ils seront comptabilisés sans TVA.

Par conséquent, l'organisme ou la personne responsable du projet doit se soumettre aux tâches d'inspection qui peuvent être effectuées par l'Organe Instructeur désigné par le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi dans ce règlement.

11 - CONTRÔLE DES SUBVENTIONS

L'Organe Instructeur, le Comité de Direction et la Présidence du Consorcio se réservent le droit de procéder à toutes les vérifications qu'ils jugeront opportunes afin de contrôler la fiabilité des données et la bonne utilisation des subventions.



Bidasoa - Txingudi

12 – NON-RESPECT

La restitution des sommes perçues, majorées d'éventuels intérêts de retard à compter de la date du versement de la subvention, sera exigée dans les cas suivants :

- ⇒ Non-respect des délais prescrits dans l'accord d'octroi.
- ⇒ Inexécution de la finalité ayant motivé l'octroi de la subvention.
- ⇒ Obtention de la subvention sans que les conditions requises à cet effet ne soient satisfaites.

En outre, seront appliquées aux présentes conditions et aux aides octroyées en vertu de celles-ci les dispositions relatives aux infractions et sanctions visées dans le Titre IV de la Loi 38/2003, du 17 novembre, générale relative aux Subventions, auquel cas il incombera à la Présidence d'engager et de mener à terme les procédures correspondantes.

13- INTERPRÉTATION

Tout doute susceptible d'être soulevé quant à l'interprétation des présentes conditions, ainsi qu'à l'exécution et au développement des aides octroyées, sera résolu par la Présidence du Consorcio, au vu des rapports transmis par le Comité de Direction du Consorcio suite à leur présentation par l'Organe Instructeur.

A Irun, le jour de la signature.

LA PRÉSIDENTE





Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA – TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

ANNEXE SUR LES AIDES NOMINALES

Bénéficiaire	Concept	Euros
BIDASOA ITZULIA ELKARTEA	Tour Cycliste de la Bidassoa	17.800,00
BIDASOA ATLETIKO TALDEA	Course de Txingudi	4.400,00
IZURDE URPEKO EKINTZAK	Descente de la Bidassoa avec Palmes	1.800,00
Total		24.000,00

Ces aides nominatives sont conditionnées à l'obtention d'un apport de la Députation Provinciale de Gipuzkoa pour le Programme de Sport d'un montant de 11.665 euros. C'est pourquoi, dans le cas où cette somme ne serait pas octroyée, une diminution proportionnelle sera appliquée à ces subventions.



Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTERIZO BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

RÈGLES D'OCTROI DE SUBVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR L'UTILISATION DE L'EUSKARA DANS LES MOYENS DE COMMUNICATION LOCAUX



Bidasoa - Txingudi

1- CONSIDERATIONS GENERALES

La Loi 7/85 datée du 2 avril, attribue aux Mairies les compétences de développement en matière de promotion des activités ou des installations culturelles et sportives à l'article 25.2 m) de son Chapitre III.

Suite à la constitution du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi le 22 octobre 1999 par les Mairies d'Hondarribia, Irun et Hendaye, et en vertu de l'article 3 de ses Statuts, lesdites Mairies octroient des compétences au Consorcio pour la réalisation, entre autres, d'activités culturelles communes, dont l'un des objectifs dans le domaine culturel est la création et la gestion de structures pédagogiques qui permettent l'apprentissage, le perfectionnement et le développement de la pratique des langues.

Dans ce contexte, le Consorcio organise des activités de promotion qui visent à améliorer la vulgarisation de l'euskara avec l'octroi de subventions aux organismes ou entreprises qui contribuent à la réussite de cet objectif.

C'est pourquoi ce règlement est soumis à approbation pour définir les conditions d'octroi de subventions pour la promotion de l'euskara dans le domaine des médias locaux, dans lesquelles sont définies les procédures de demande, d'octroi et de versement des subventions selon l'objet fixé et en vertu de la Loi Générale de Subventions numéro 38/2003 datée du 17 novembre dont les dispositions sont à appliquer pour tous les cas non mentionnées dans ce règlement.

2- OBJET

L'objet de ce règlement relève de la réglementation de l'octroi des aides financières en concurrence compétitive visant à promouvoir l'euskara dirigées à des personnes physiques, des entreprises ou des associations dans le domaine des moyens de communication locale dont la diffusion se fait dans les 3 communes, Irun, Hondarribia et Hendaye, et qui publient des contenus d'information territoriale en application des critères et des conditions ici mentionnées.

Médias audiovisuels	Publications	Revues numériques
Un programme spécifique d'une durée de 30 minutes minimum et en application des conditions ici réglementées	En application des conditions réglementées	En application des conditions réglementées

3- DEMANDES ET PRE-REQUIS

1- Pourront demander une subvention régie par ce règlement les personnes physiques ou juridiques qui remplissent des fonctions journalistiques dont le domicile ou le siège se trouve à Irun, Hondarribia ou Hendaye et qui respectent les conditions prévues dans ce Règlement.

2. Exclusions.

Sont exclues du domaine d'application de ce règlement les situations suivantes :



Bidasoa - Txingudi

- a) Celles mentionnées dans les circonstances prévues à l'article 13.2 et 3 de la Loi Générale de Subventions n° 38/2003 datée du 17 novembre.
- b) Lorsque les demandes émanent d'associations ou d'organisations qui portent atteinte aux droits constitutionnels prévus à l'article 14 de ladite loi (discrimination pour raisons de naissance, de race, de sexe, de religion ou d'opinion).
- c) Les propositions provenant d'associations ou d'organisations ayant reçu des subventions du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi au cours des deux exercices précédents mais n'ayant pas suffisamment justifié les dépenses correspondantes à la subvention reçue dans le délai établi ne seront pas prises en considération.

4- COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS

Les subventions prévues dans ce règlement ne sont pas compatibles avec des aides municipales des Mairies d'Irun, Hondarribia et Hendaye dont l'objet soit la même que dans ce règlement. Cependant, elles seront compatibles avec toute autre subvention, aide, recette ou ressource pour le même objectif mais provenant d'autres Administrations ou organismes publics ou privés de rang national, européen ou international.

En cas de coïncider avec d'autres aides, l'ensemble de ces dernières ne pourra pas dépasser le coût total des activités subventionnées. Dans le cas contraire, une diminution du montant de la subvention accordée sera appliquée dans le cadre de ce règlement.

5- LIMITE DE LA SOMME ACCORDEE ET DOTATION BUDGETAIRE

La limite des subventions réglementées par ce règlement correspond au coût de l'activité qui fait l'objet de la subvention. Cette limite, en ajoutant les autres aides publiques obtenues, ne doit pas dépasser le total des dépenses de l'activité. Par conséquent, le montant maximum de la subvention accordée au bénéficiaire sera réduit lorsque celui-ci dépasse le coût total de l'activité.

Une dotation d'un montant de 7.000 euros est prévue dans le budget du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi pour l'application de ce règlement. Ainsi cette somme est le montant maximum qui pourra être accordé comme subvention, à condition que se concrétisent les recettes extérieures prévues dans le budget à cet effet et sans préjudice de possibles modifications affectant le budget.

6- DEMANDES ET DELAIS DE PRESENTATION

Pour obtenir ces subventions, les intéressé(e)s devront présenter leur demande en réunissant les documents indiqués ci-dessous et selon le modèle fourni par le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi ainsi que les annexes dûment remplis au courrier électronique consorcio@bidasoa-activa.com avant la date limite du délai à 14h00 ou aux bureaux du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi du lundi au vendredi de 9h00 et 14h00 sauf ponts et jours fériés, dans un délai maximum d'un mois suite à la publication de l'annonce par le Bulletin Officiel de Gipuzkoa :

- a) Photocopie de la Carte Nationale d'Identité et, un document attestant de son habilitation lorsqu'il s'agit d'un représentant du média concerné.



Bidasoa - Txingudi

- b) Rapport sur les caractéristiques du média concerné.
- c) Liste détaillée des recettes et des dépenses, y compris les dépenses en infrastructures, en personnel, etc. ainsi que les recettes d'autres subventions, apports, annonces publicitaires, etc. en plus du montant demandé au Consorcio.
- d) Certificats attestant du règlement des sommes dues à l'Administration Fiscale et, dans le cas où l'on dispose d'employés, des sommes dues à la Sécurité Sociale.
- e) S'il s'agit de publications en papier, des exemplaires des numéros édités pendant l'année en cours.
- f) S'il s'agit d'éditions audiovisuelle, en plus des alinéas a), b), c) et d), un rapport expliquant le traitement donnée à l'euskara dans ce média pendant l'année en cours, en détaillant au minimum les aspects suivants :
 - Liste de tous les programmes réalisés totalement ou partiellement en euskara, en indiquant le nom, le jour et l'heure d'émission, ainsi que la durée du programme et celle de la partie émise en euskara.
 - Pourcentage du volume en temps de programmation émise en euskara, par rapport à la programmation totale.
- g) Déclaration responsable de ne pas être impliqué dans l'une des circonstances prévues à l'article 13.2 et 3 de la loi 38/2003 sur les subventions.
- h) Déclaration sur la demande ou non d'autres subventions pour le même objet.
- i) Déclaration sur la TVA récupérable ou non récupérable.

S'il s'avère, après vérification des documents présentés, que le dossier de demande est incomplet ou ne réunit pas les prérequis établis dans ce règlement, il sera exigé à l'intéressé(e) d'apporter les compléments ou les corrections nécessaires dans un délai de dix jours, faute de quoi la demande sera refusée en vertu de l'article 68 de la Loi 39/2015 portant sur le Régime Juridique des Administrations Publiques et sur les Procédures Administratives Communes.

La non-présentation des documents exigés impliquera la perte de la possibilité de devenir un bénéficiaire de la subvention. De même, l'occultation ou la falsification des données présentées impliquera la perte du droit d'accès à ces subventions, et éventuellement, des suivantes.

Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées.

7- EVALUATION DES SUBVENTIONS ET INSTANCE DE DECISION COMPÉTENTE

Les demandes seront analysées et évaluées par le Comité de Direction du Consorcio sur présentation du rapport technique par l'Organe Instructeur rédigé avec l'avis favorable de la Commission d'Euskara, et il reviendra à la Présidence du Consorcio de décider par décret d'octroyer la subvention le cas échéant en vertu de la proposition qui lui sera présentée.



Bidasoa - Txingudi

A cet effet, les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants : le nombre d'exemplaires ou l'audience du média concerné, le niveau de participation et de répercussion dans les 3 villes qui font partie du territoire de Bidasoa-Txingudi, leur fréquence, la correcte utilisation de la langue et la proportion de présence de l'euskara.

Le détail de ces critères figure dans la résolution d'appel à candidats comme ANNEXE.

L'Organe Instructeur pourra, le cas échéant, proposer que l'octroi des subventions soit déclaré vacant totalement ou partiellement. La présentation de la demande en tant que tel ne suffit pas pour avoir droit à percevoir la subvention.

8- ORGANISME DE COLLABORATION

C'est à l'Agencia de Desarrollo del Bidasoa, S.A. (Bidasoa activa) que correspond la gestion et le traitement administratif de l'octroi des aides découlant de ce règlement, de même que la remise et la répartition des aides au nom et pour le compte du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi. Tout ceci en vertu de la convention de collaboration portant sur les activités et les programmes du Consorcio.

9- VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET JUSTIFICATIFS DES DEPENSES

Le versement de l'aide attribuée se fera à hauteur de 100 % suite à l'octroi des subventions par un décret de Présidence du Consorcio, après présentation au courrier électronique consorcio@bidasoa-activa.com avant la date limite du délai à 14h00 ou aux bureaux du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi du lundi au vendredi de 9h00 et 14h00 sauf ponts et jours fériés, par les organismes bénéficiaires des documents suivants :

1. Formulaire de justification de la subvention, selon les modèles joints à ce règlement et disponibles au siège du Consorcio (Annexe 1).
2. Justificatifs des dépenses effectuées (copies des factures et autres reçus concernant les frais engagés pour le déroulement de l'activité subventionnée) et compte de justification des recettes et des dépenses.
3. Présentation du Mémoire complet motivant le respect des critères et des conditions ici mentionnées, accompagné d'images, publications et audiovisuels de l'activité subventionnée.
4. Déclaration sur la perception d'autres recettes.

Le délai maximum pour leur présentation sera :

- a) **30 jours naturels** après la finalisation de l'activité ;
- b) ou **30 jours naturels** après la notification de l'octroi de la subvention lorsque l'activité est terminée avant l'octroi ;
- c) et en tout cas **avant le 31 janvier** de l'année suivant l'année d'appel à candidature.



Bidasoa - Txingudi

Les bénéficiaires des subventions ont les obligations suivantes :

- Mettre à la disposition du Consorcio tout ce dont on aura besoin pour faire les vérifications et le contrôle opportun concernant les aides octroyées.
- Avertir le Consorcio en cas de changement objectif ou subjectif quel qu'il soit au moment de recevoir la subvention.
- Communiquer au Consorcio si l'on reçoit d'autres aides, recettes ou moyens pour le même objet en plus de ces subventions qu'elles soient de nature publique ou privée.
- Utiliser la subvention pour l'objet exact pour lequel elle a été octroyée.
- Faire apparaître l'obtention de fonds publics octroyés par le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi pour le financement du projet subventionné, en insérant son nom et son logo de façon remarquable dans les publications et les sites Internet, ou avec des annonces au début et à la fin des émissions radio.

Le bénéficiaire devra organiser l'activité qui fait l'objet de la subvention conformément à la demande présentée et dans le respect des critères mentionnés ci-dessous :

- Le contenu de l'activité doit être entièrement ou partiellement en euskara, avec un minimum de 50 % de la programmation ou du contenu. Dans le cas de médias trilingues, la programmation en euskara doit toujours être présente à hauteur d'un tiers du total.
- L'activité doit avoir une fréquence annuelle spécifique. Sa programmation doit être régulière et constituer un programme indépendant ou une section d'un autre programme.
- Au moins la moitié de l'audience ou de la diffusion potentielle du média doit être localisée à Irun, Hondarribia et Hendaye. Cette justification doit être fournie à l'aide des données statistiques disponibles auprès du média.

Conformément aux dispositions de l'article 31 de la LGS, seront considérées comme dépenses éligibles celles qui répondent indubitablement à la nature de l'activité subventionnée, sont strictement nécessaires et sont réalisées et payées dans l'année à laquelle se réfère le présent appel.

Seront acceptées comme dépenses éligibles, même si elles sont en attente de paiement, les factures émises dans les deux mois précédant la fin du délai d'exécution de l'activité subventionnée.

Les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles :

- ⇒ Frais de personnel embauché ou mis à disposition, maximum 50 % de la subvention octroyée (coût maximum par heure : 35 euros s'il s'agit de son propre personnel mis à disposition, ou 69 euros s'il s'agit d'une prestation de service externe)
- ⇒ Frais de communication et affiches du projet
- ⇒ Frais de transport, de séjour ou de voyage, maximum 10 % de la subvention octroyée
- ⇒ Frais de prestation de services externes
- ⇒ Frais de traduction et d'interprétation



Bidasoa - Txingudi

- ⇒ Frais d'achat de matériel à utiliser
- ⇒ Frais de restauration, prix ou similaires pour l'événement de clôture, maximum 10 % de la subvention octroyée
- ⇒ Frais généraux liés à l'exécution du projet (communications, imprimerie, timbres, messagerie, papeterie...), maximum 5 % de la subvention octroyée

Remarque : Aux fins de justification de l'aide objet de cet appel à projets, il sera admis que 100 % de l'activité subventionnée soit réalisée par contrat avec des tiers pour les différentes prestations nécessaires à son exécution.

Ne seront pas admis les éléments suivants :

- ⇒ Frais internes d'administration/organisation du Club, de l'Entité, de l'Association non liés à l'activité.
- ⇒ Fiches de paye du ou de la bénéficiaire direct(e) dans le cas des personnes physiques ou des membres du Conseil d'Administration dans le cas des collectivités et des personnes morales.
- ⇒ Frais de restauration ou d'hébergement, hormis ceux encourus par les personnes participant à l'activité subventionnée.
- ⇒ Notes de frais correspondant à des dépenses susceptibles de donner lieu à l'expédition d'une facture ou d'un justificatif de paiement.
- ⇒ Factures émises par d'autres organismes qui partagent des membres du Conseil d'Administration avec l'organisme bénéficiaire.

Si l'organisme bénéficiaire ne dispose pas de TVA récupérable, les coûts seront pris en compte avec TVA incluse, sinon ils seront comptabilisés sans TVA.

Par conséquent, l'organisme ou la personne responsable du projet doit se soumettre aux tâches d'inspection qui peuvent être effectuées par l'Organe Instructeur désigné par le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi dans ce règlement.

10- CONTROLE DES SUBVENTIONS

L'Organe Instructeur, le Comité de Direction et la Présidence du Consorcio se réservent le droit de faire toutes les vérifications qu'ils jugeront opportun afin de contrôler la fiabilité des données et la correcte utilisation des subventions.

11- NON RESPECT DES CONDITIONS

Le remboursement des sommes perçues sera exigé avec, le cas échéant, l'application d'intérêts de retard à compter de la date de versement de la subvention dans les circonstances suivantes :



Bidasoa - Txingudi

- a) L'exécution des subventions perçues pour des activités différentes de celles prévues dans ce règlement de façon totale ou partielle.
- b) L'obtention de la subvention sans réunir les conditions exigées pour cela.
- c) Le non-respect des obligations imposées dans ce Règlement ou, le cas échéant, dans la résolution d'octroi de la subvention.
- d) Le non-respect des délais établis dans ce Règlement ou dans l'accord d'octroi.

Par ailleurs, sont à appliquer, dans le cadre de ce Règlement et des aides octroyées en vertu de ces dernières, les dispositions prévues dans le Titre IV de la Loi Générale de Subventions n° 28/2003 datée du 17 novembre portant sur les infractions et les sanctions dont l'ouverture et la résolution des procédures correspondantes reviennent au Président.

12- INTERPRETATION

Tout doute susceptible d'être soulevé quant à l'interprétation des présentes conditions, ainsi qu'à l'exécution et au développement des aides octroyées, sera résolu par la Présidence du Consorcio, au vu des rapports transmis par le Comité de Direction du Consorcio suite à leur présentation par l'Organe Instructeur.

A Irun, en date de la signature

LA PRÉSIDENTE





Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

RÈGLES D'OCTROI DES AIDES DE PROMOTION DE PROJETS TRANSFRONTALIERS - HIRUAK BAT



Bidasoa - Txingudi

1- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La Loi 7/85 datée du 2 avril, attribue aux Mairies les compétences de développement en matière de promotion des activités ou des installations culturelles et sportives à l'article 25.2 m) de son Chapitre III.

Suite à la constitution du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi le 22 octobre 1999 par les Mairies d'Hondarribia, Irun et Hendaye, et en vertu de l'article 3 de ses Statuts, lesdites Mairies octroient des compétences au Consorcio pour la réalisation, entre autres, de manifestations commune en matière de tourisme, de culture, d'action sociale et de développement économique.

Dans ce contexte, nous souhaitons mettre en valeur le concept de collaboration transfrontalière comme un élément qui nous unit, nous représente et nous identifie. Ce concept peut être un moteur pour la construction de projets pluridisciplinaires, s'inscrivant dans un projet global. Elle peut aussi constituer le moyen pour mettre en relation les différents associations ou entreprises dont le siège est dans l'une des trois communes pour qu'ils réalisent des projets en commun entre les trois villes, ainsi qu'une initiative pour travailler dans le secteur associatif et/ou proposer des actions au niveau professionnel. Il s'agit de promouvoir une culture et une identité transfrontalières partagées à travers des projets concrets ayant un impact de proximité : la réalité transfrontalière comme message d'unité dans la diversité.

C'est pourquoi ce règlement est soumis à approbation pour définir les conditions l'octroi de subventions destinées pour la promotion de projets transfrontaliers dans les domaines de compétence du Consorcio, dans lesquelles sont définies les procédures de demande, d'octroi et de versement des subventions selon l'objet fixé et en vertu de la Loi Générale de Subventions numéro 38/2003 datée du 17 novembre dont les dispositions sont à appliquer pour tous les cas non mentionnées dans ce règlement.

2- OBJET

L'objet de ce règlement relève de la réglementation de l'octroi des aides financières en concurrence compétitive visant à promouvoir de projets transfrontaliers qui impliquent les trois villes dans les domaines du tourisme, du patrimoine, de la culture, du trilinguisme, de la jeunesse, du sport, de l'action sociale, de la mobilité, de l'environnement, ou d'autres secteurs d'intérêt pour le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi, dont l'exécution aura démarré pendant l'exercice correspondant à l'appel avec une durée maximum de 12 mois, et qui contribuent à la cohésion territoriale, à la connaissance mutuelle et à l'échange entre les habitants des trois villes, à la mise en réseau et à la collaboration entre les organisations de part et d'autre de la Bidassoa, à l'intégration de la vie sociale, culturelle et associative, qui s'assurent de l'utilisation des 3 langues officielles du territoire, et qui soient diffusés au sein des 3 communes, Irun, Hondarribia et Hendaye, conformément aux critères et conditions qui y sont réglementés.

3- DEMANDES

1. Les personnes physiques ou morales constituées conformément à la législation en vigueur, inscrites dans les registres correspondants et ayant leur siège social dans l'une des trois villes qui font partie du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi, peuvent demander les subventions réglementées par ce Règlement.



Bidasoa - Txingudi

2. Les obligations des bénéficiaires seront les suivantes :

- a) Organiser et réaliser l'activité objet de la subvention.
- b) Garantir la mention de la collaboration du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi pour son organisation dans toutes les brochures, affiches, panneaux, communiqués et informations dérivées de cette activité, ainsi que divulguer l'image du programme HIRUAK BAT.
- c) Garantir la meilleure participation et répercussion dans les 3 villes.
- d) Utiliser les trois langues officielles du Consorcio dans la promotion et l'organisation de l'évènement des deux côtés de la Bidassoa.

3. Seront exclues des subventions régies par les présentes conditions :

- a) Les propositions faisant état de l'une ou l'autre des circonstances visées à l'article 13.2 et 3 de la Loi générale 38/2003, datée du 17 novembre, relative aux Subventions.
- b) Les propositions émanant d'associations ou d'organismes qui enfreignent des droits constitutionnels – Article 14 (discrimination fondée sur la nationalité, l'origine ethnique, le sexe, la religion, l'opinion).
- c) Les propositions provenant d'associations ou d'organisations ayant reçu des subventions du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi au cours des deux exercices précédents mais n'ayant pas suffisamment justifié les dépenses correspondantes à la subvention reçue dans le délai établi ne seront pas prises en considération.

4- COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS

Les subventions prévues dans ce règlement ne sont pas compatibles avec des aides municipales des Mairies d'Irun, Hondarribia et Hendaye dont l'objet soit la même que dans ce Règlement. Cependant, elles seront compatibles avec toute autre subvention, aide, recette ou ressource pour la même finalité mais provenant d'autres Administrations ou organismes publics ou privés de rang national, européen ou international.

En cas de coïncider avec d'autres aides, l'ensemble de ces dernières ne pourra pas dépasser le coût total des activités subventionnées. Dans le cas contraire, une diminution de la subvention accordée sera appliquée dans le cadre de cet appel à candidatures du montant correspondant.

5- LIMITÉ QUANTITATIVE ET DOTATION BUDGETAIRE

Le montant maximum des subventions règlementées par ce règlement pourra atteindre un maximum de 90 % du coût du projet qui fait l'objet de la subvention en fonction des fonds disponibles et du nombre de points obtenus, ce qui en ajoutant les autres aides publiques obtenues ne devra pas dépasser le total des dépenses de l'activité.

Par conséquent, la limite maximale du montant de la subvention accordée au bénéficiaire sera réduite en cas de surplus.

Dans le cas où l'organisme bénéficiaire ne dispose pas de TVA récupérable, les coûts seront pris en compte avec la TVA incluse, sinon ils seront comptabilisés sans TVA.

Pour l'application de ce règlement, une somme de 20.000 euros est allouée dans le budget du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi pour l'exercice en cours, qui fera l'objet d'un appel à projets avant le 31 décembre de ladite année.



Bidasoa - Txingudi

Ainsi cette somme est le montant maximum qui pourra être accordé comme subvention, à condition que se confirment les prévisions budgétaires des recettes extérieures et sans préjudice de possibles modifications affectant ledit budget.

6- DEMANDES ET DÉLAIS DE PRÉSENTATION

Pour obtenir ces subventions, les personnes physiques ou morales intéressées devront présenter les formulaires de demande dûment remplis et les documents indiqués ci-dessous, au courrier électronique consorcio@bidasoa-activa.com avant la date limite du délai à 14h00 ou aux bureaux du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi du lundi au vendredi de 9h00 et 14h00 sauf ponts et jours fériés, à l'adresse Palacio Ducoureau, calle Hendaya 8, 20301 Irun, **DANS UN DELAI DE DEUX MOIS APRES LA PUBLICATION OFFICIELLE DE L'APPEL A PROJETS :**

1. Formulaire de demande, spécifiant clairement les coordonnées de l'organisme demandeur et l'identité de l'interlocuteur.
2. Photocopie du numéro d'identification fiscale et du certificat d'immatriculation de l'organisme demandeur, ou document équivalent.
3. Attestation certifiant que les obligations fiscales de l'organisme demandeur sont dûment satisfaites et, le cas échéant, attestation de règlement des cotisations sociales, sauf si on autorise l'accès direct à ces informations dans le formulaire dans le cas des organismes ayant leur siège au Gipuzkoa.
4. Description du programme et budget de recettes et dépenses, ainsi qu'une déclaration sur le régime de TVA récupérable ou non récupérable.
5. Attestation sur la demande ou non d'autres subventions pour la même activité.
6. Le cas échéant, protocole d'accord entre les organisateurs ou équivalent.
7. Relevé d'identité bancaire.
8. Déclaration sur l'honneur spécifiant que l'organisme demandeur ne relève d aucun des cas visés dans les articles 13.2 et 3 de la Loi Générale sur les Subventions numéro 38/2003 datée du 17 novembre.
9. Déclaration sur la TVA récupérable ou non récupérable.

S'il s'avère, après vérification des documents présentés par l'Organe Instructeur, que le dossier de demande est incomplet ou ne réunit pas les prérequis établis dans ce règlement, il sera exigé à l'organisme ou la personne intéressée d'apporter les compléments ou les corrections nécessaires dans un délai de dix jours, faute de quoi la demande sera refusée en vertu de l'article 68 de la Loi 39/2015 portant sur le Régime Juridique des Administrations Publiques et sur les Procédures Administratives Communes.

La non-présentation des documents exigés impliquera la perte de la possibilité de devenir un bénéficiaire de la subvention. De même, l'occultation ou la falsification des données présentées impliquera la perte du droit d'accès à ces subventions, et éventuellement, des suivantes.

Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées.

7- ÉVALUATION DES SUBVENTIONS ET INSTANCE DE DECISION COMPÉTENTE

Les candidatures doivent satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité. Si lesdites conditions sont rectifiables, une rectification sera requise dans un délai maximum et non prorogeable de 10 jours ouvrables à compter du jour suivant à sa notification. Passé ce délai sans rectification, la demande sera exclue.



Bidasoa - Txingudi

Les demandes seront examinées par le Comité de Direction du Consorcio suite à la présentation du rapport technique par l'Organe Instructeur, et ce sera la Présidence du Consorcio qui, au vu de la proposition qui lui sera soumise, statuera sur l'octroi de la subvention le cas échéant par le biais d'une résolution qui mentionnera les représentants municipaux qui auraient conseillé le cas échéant l'Organe Instructeur pour le contrôle de son exécution.

La présentation de la demande ne confère pas en soi le droit de percevoir la subvention, cette décision conservant le caractère discrétionnaire inhérent à toute subvention, et l'octroi de cette dernière étant conditionné à tout moment à l'existence de la dotation budgétaire qui lui correspond.

Les subventions seront attribuées dans l'ordre et au prorata du score obtenu selon les critères fixés dans l'appel à projets, jusqu'à épuisement de la dotation budgétaire du budget de l'année en cours.

Le tribunal pourra proposer que l'appel à projets soit déclaré vacant totalement ou partiellement. Dans ce cas, il sera possible d'opter pour le lancement d'un deuxième appel à projets.

8- ORGANISME COLLABORATEUR

C'est à l'Agencia de Desarrollo del Bidasoa, S.A. (Bidasoa activa) que correspond la gestion et le traitement administratif de l'octroi des aides découlant de ce règlement, de même que la remise et la répartition des aides au nom et pour le compte du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi. Tout ceci en vertu de la collaboration pour la gestion des activités et des programmes du Consorcio.

9- ORGANE D'INSTRUCTION

L'équipe technique mise à disposition du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi par l'Organisme Collaborateur est chargée d'effectuer les procédures et de réunir la documentation pour la publication, l'octroi, le suivi et le contrôle des aides attribuées.

Cet organe instructeur pourra s'appuyer le cas échéant sur les conseils des services municipaux correspondant au domaine traité par chaque subvention demandée, ou à défaut par les représentants désignés par chacune des communes membres du Consorcio.

10- VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET JUSTIFICATIFS DES DÉPENSES

Le versement des subventions sera effectué par l'organisme de collaboration une fois les démarches administratives correspondantes effectuées, dont le versement se fera en une seule fois après remise du mémoire au Consorcio.

Cependant, on pourra procéder, si jugé opportun, au paiement de 50 % au maximum du montant total de la subvention approuvée, à acquitter à titre d'acompte après la résolution d'adjudication des subventions statuée par la Présidence du Consorcio, sans qu'il ne soit nécessaire pour l'organisme bénéficiaire de présenter des garanties financières pour son exécution.



Bidasoa - Txingudi

Le montant total de la subvention octroyée ou, le cas échéant, la seconde partie restante de 50%, sera acquitté une fois que les bénéficiaires auront présenté les documents suivants, au courrier électronique consorcio@bidasoa-activa.com avant la date limite du délai à 14h00 ou aux bureaux du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi (Ducoureau jauregia, Hendaia kalea 8, 20301 Irun) du lundi au vendredi de 9h00 et 14h00 sauf ponts et jours fériés :

1. Formulaire de justification de la subvention avec le modèle de L'Annexe N° 2 disponible au siège du Consorcio.
2. Présentation du Mémoire complet motivant le respect des critères et des conditions ici mentionnées.
3. Justificatifs des dépenses effectuées (copies des factures et autres justificatifs de paiement) concernant le total des frais engagés pour le projet qui ont été nécessaires pour le déroulement de l'activité subventionnée.
4. Déclaration de ne pas percevoir d'autres recettes que celles mentionnées.
5. Compte de justification avec les recettes et les dépenses.
6. Images et audiovisuels du projet.

Le délai maximum pour leur présentation sera :

- a) **de 2 mois** après la finalisation de l'activité ;
- b) ou **de 2 mois** après la notification de l'octroi de la subvention lorsque l'activité est terminée avant la signature du décret ;
- c) et dans tous les cas, **avant le 31 décembre** de l'année suivant l'année d'appel à candidature.

Les bénéficiaires des subventions ont les obligations suivantes :

- Mettre à la disposition du Consorcio tout ce dont on aura besoin pour faire les vérifications et le contrôle opportun concernant les aides octroyées.
- Avertir le Consorcio en cas de changement objectif ou subjectif quel qu'il soit au moment de recevoir la subvention.
- Communiquer au Consorcio si l'on reçoit d'autres aides, recettes ou moyens pour le même objet en plus de ces subventions, qu'elles soient de nature publique ou privée.
- Utiliser la subvention pour l'objet exact pour lequel elle a été octroyée.

L'activité qui fait l'objet de la subvention doit être exercée conformément à ce qui est stipulé dans la demande. En cas de non-exécution de toutes les dépenses subventionnées, le montant de l'aide octroyée sera réduit proportionnellement.

De la même manière, si l'existence d'un excédent est constatée, la différence en résultant sera soustraite du montant de l'aide octroyée.

Conformément aux dispositions de l'article 31 de la LGS, seront considérées comme dépenses éligibles celles qui répondent indubitablement à la nature de l'activité subventionnée, sont strictement nécessaires et sont réalisées et payées dans l'année à laquelle se réfère le présent appel. Seront acceptées comme dépenses éligibles, même si elles sont en attente de paiement, les factures émises dans les deux mois précédant la fin du délai de dépôt de l'exécution de l'activité subventionnée.

Seront acceptées comme dépenses éligibles, même si elles sont en attente de paiement, les factures émises dans les deux mois précédant la fin du délai d'exécution de l'activité subventionnée.



Bidasoa - Txingudi

Les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles :

- Frais de personnel embauché ou mis à disposition, maximum 50 % de la subvention octroyée (coût horaire maximum : 35 euros s'il s'agit de personnel que l'organisation met à disposition – 69 euros s'il s'agit de personnel recruté par un prestataire de service externe).
- Frais de communication et affiches du projet.
- Frais de transport, de séjour ou de voyage, maximum 10 % de la subvention octroyée.
- Frais de prestation de services externes.
- Frais de traduction et d'interprétation.
- Frais d'achat de matériel à utiliser.
- Frais de restauration, prix ou similaires pour l'événement de clôture, maximum 10 % de la subvention octroyée.
- Frais généraux liés à l'exécution du projet (communications, imprimerie, timbres, messagerie, papeterie...), maximum 5 % de la subvention octroyée.

Remarque : Aux fins de justification de l'aide objet de cet appel à projets, il sera admis que 100 % de l'activité subventionnée soit réalisée par contrat avec des tiers les différentes prestations nécessaires à son exécution.

Ne seront pas admis les justificatifs suivants :

- Frais internes d'administration/personnel ou organisation propre du bénéficiaire qui ne soient pas liés à l'activité.
- Fiches de paye du ou de la bénéficiaire direct(e) dans le cas des personnes physiques ou des membres du Conseil d'Administration dans le cas des collectivités et des personnes morales.
- Frais de repas ou autres services d'hôtellerie, hormis ceux encourus par les personnes participant à l'activité subventionnée.
- Notes de frais correspondant à des dépenses susceptibles de donner lieu à l'expédition d'une facture ou d'un justificatif de paiement.
- Factures émises par d'autres organismes qui partagent des membres du Conseil d'Administration avec l'organisme bénéficiaire.

Si l'organisme bénéficiaire ne dispose pas de TVA récupérable, les coûts seront pris en compte avec TVA incluse, sinon ils seront comptabilisés sans TVA.

Par conséquent, l'organisme ou la personne responsable du projet doit se soumettre aux tâches d'inspection qui peuvent être effectuées par l'Organe Instructeur désigné par le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi dans ce règlement.

11- CONTRÔLE DES SUBVENTIONS

L'Organe Instructeur, le Comité de Direction du Consorcio et la Présidence du Consorcio se réservent le droit de procéder à toutes les vérifications qu'ils jugeront opportunes afin de contrôler la fiabilité des données et la bonne utilisation des subventions.

12- NON-RESPECT

La restitution des sommes perçues, majorées d'éventuels intérêts de retard à compter de la date du versement de la subvention, sera exigée dans les cas suivants :



Bidasoa - Txingudi

- a) Non-respect des délais prescrits dans l'accord d'octroi.
- b) Non-exécution de la finalité ayant motivé l'octroi de la subvention.
- c) Obtention de la subvention sans que les conditions requises à cet effet ne soient satisfaites.

En outre, seront appliquées aux présentes conditions et aux aides octroyées en vertu de celles-ci les dispositions relatives aux infractions et sanctions visées dans le Titre IV de la Loi générale 38/2003 datée du 17 novembre, relative aux Subventions, auquel cas il incombera à la Présidence d'engager et de mener à terme les procédures correspondantes.

13- INTERPRÉTATION

Tout doute susceptible d'être soulevé quant à l'interprétation des présentes conditions, ainsi qu'à l'exécution et au développement des aides octroyées, sera résolu par la Présidence du Consorcio, au vu des rapports transmis par le Comité de Direction du Consorcio suite à leur présentation par l'Organe Instructeur.

A Irun, le jour de la signature.

LA PRÉSIDENTE





Bidasoa - Txingudi

CONSORCIO TRANSFRONTALIER BIDASOA - TXINGUDI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2026

NORME D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Art. 6.3c) Norme Forale 21/2003



Bidasoa - Txingudi

Article 1.

L'approbation, la gestion et la liquidation du Budget du Consorcio devront respecter les dispositions de la NORME FORALE 21/2003 budgétaire du 19 décembre, relative aux Entités Locales du Territoire Historique du Gipuzkoa ainsi qu'aux présentes Bases d'Exécution, dont la vigueur sera identique à celle du Budget. Par conséquent, en cas de prolongement du Budget, cette Norme régira également pendant la période concernée.

Article 2.

Le budget Général du Consorcio pour l'exercice 2026 s'élève à un montant - égal en dépenses et en recettes - de **QUATRE CENTS NEUF MILLE SIX CENTS SOIXANTE DEUX EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (409.662,60 €)**.

Article 3.

Le Consorcio ne pourra pas donner son aval ni concerter de garanties d'une quelconque nature devant des tiers. De même il ne pourra pas avoir recours à des opérations de crédit pour financer les dépenses de son Budget.

Article 4.

Les crédits pour les dépenses seront exclusivement destinés à la finalité spécifique pour laquelle ils auront été approuvés dans le Budget et ses modifications.

Les crédits autorisés dans le Budget du Consorcio auront un caractère limitatif et engageant, selon les niveaux d'engagement suivants :

- Chapitre I, II, III et IV Lien au niveau du Chapitre.

Article 5.

Modification de Crédits

Les crédits budgétaires pourront être modifiés, conformément aux dispositions de la NORME FORALE 21/2003 budgétaire du 19 décembre, relative aux Entités Locales du Territoire Historique du Gipuzkoa, ainsi qu'aux spécifications contenues dans les présentes Bases d'Exécution du Budget.

Toute proposition de modification de crédits devra indiquer le programme fonctionnel concerné et exposer l'incidence aussi bien sur les actions à réaliser que sur les objectifs à atteindre, mettant à jour, le cas échéant, le montant et la périodicité de ses indicateurs respectifs.

Transferts de Crédits

Les transferts au sein d'un programme fonctionnel seront compétence de la Présidence du Consorcio, excepté ceux réduisant les consignations prévues pour des investissements réels, qui seront adoptés par le Conseil Général du Consorcio.



Bidasoa - Txingudi

Les transferts entre différents programmes fonctionnels seront adoptés par la Présidence du Consorcio, lorsque la variation accumulée de modifications dans les programmes d'origine et de destination ne dépasse pas 25% des consignations initiales prévues et à condition de ne pas réduire les consignations pour investissements réels.

Dans tous les autres cas, l'accord sera adopté par le Conseil Général du Consorcio.

Habilitation de Crédits

Les dossiers d'Habilitation des Crédits seront ouverts par ordre de la Présidence du Consorcio, dans les unités qui auront à leur charge la gestion des crédits, par les responsables des programmes correspondants.

Un mémoire justificatif de la nécessité de la mesure qui précisera le genre de modification à effectuer et les postes budgétaires auxquels elle se rapporte, devra accompagner la proposition

Si les recettes obtenues ont caractère de finalistes, l'habilitation sera autorisée par la Présidence du Consorcio, la compétence revenant au Conseil Général du Consorcio dans tous les autres cas.

Dossier d'Incorporation de Crédits

L'approbation relève de la compétence de la Présidence.

Crédits additionnels

Il est attribué à la Présidence du Consorcio la compétence de l'adoption des crédits additionnels qui, cumulés, ne représentent pas un accroissement supérieur à 5% du budget par an.

Article 6.

1.- Phases de l'exécution du Budget de dépenses

La gestion du Budget des dépenses sera effectuée selon les phases suivantes :

- a) Autorisation de la dépense.
- b) Disposition de la dépense.
- c) Reconnaissance de l'obligation.
- d) Ordre de paiement.
- e) Réalisation matérielle du règlement.

2.- Autorisation et disposition des dépenses

L'autorisation et la disposition des dépenses sera régie par le régime de compétences suivant:

- a) L'autorisation et la disposition des dépenses dont le montant ne dépasse pas 10% des ressources ordinaires du Budget, relèvera de la compétence de la Présidence.



Bidasoa - Txingudi

- b) L'autorisation et la disposition du reste des dépenses relèvera de la compétence du Conseil Général du Consorcio.

3.- Reconnaissance d'obligations

La reconnaissance des obligations dérivées de dépenses légalement effectuées correspondra à la Présidence du Conseil Général.

4.- Ordre de paiement

L'ordre de paiement des obligations préalablement reconnues correspondra à la Présidence du Conseil Général.

Article 7.

Traitement des formalités de virements et de subventions accordées

Les formalités pour le document "AD" seront accomplies au début de l'exercice pour les virements et les subventions dont le bénéficiaire soit expressément indiqué sur la Proposition.

Pour le reste des virements et subventions, le document "AD" sera établi au moment de leur octroi.

Afin que l'ordre de paiement d'une subvention soit délivré, le bénéficiaire devra justifier avoir rempli les conditions requises pour son octroi, excepté les cas pour lesquels la nature des activités à financer demande une vérification des obligations à respecter ultérieure à la perception des fonds.

Dans le cas précisé, le versement sera effectué sous la clause de "à justifier", et la période de temps prévue pour répondre aux conditions et les justifier sera précisée.

Les ordres de paiement des virements et des subventions "à justifier" seront délivrés selon le calendrier de paiement élaboré par les organismes bénéficiaires et approuvé par la Présidence du Conseil Général avec l'accord du Contrôle des Comptes du Consorcio.

Article 8.

Traitement des formalités de virements et de subventions perçues

Le premier jour de chaque trimestre, il sera demandé aux Mairies faisant partie du Consorcio, le versement du quart de l'apport pour dépenses courantes comprises dans le budget de recettes.

Néanmoins, si cela était nécessaire, une avance des délais pourra être sollicitée, à la demande de la Présidence.



Bidasoa - Txingudi

Article 9

L'exécution des programmes suivants, sera réalisée pour la somme totale établie pour chacun d'entre eux, en fonction de la confirmation des recettes externes prévues et indiquées ci-après. Dans le cas où les recettes en question ne seraient pas confirmées, une diminution dans l'exécution de chaque programme serait réalisée.

- Promotion culturelle :
 - 6.577,60 € Subvention de la "Diputacion Foral du Gipuzkoa"
- Promotion et soutien au sport :
 - 11.665,00 € Subvention de la "Diputacion Foral du Gipuzkoa"

A Irun, le jour de la signature.

LA PRÉSIDENTE

